



2008-2009
Annual Report

Department of
Finance

2008-2009
Rapport annuel

Ministère des
Finances

2008-2009 Annual Report

Published by:

Department of Finance
Province of New Brunswick
P. O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada
<http://www.gnb.ca/0024/index-e.asp>

November 2009

Cover:

Communications New Brunswick

Printing and Binding:

Printing Services, Supply and Services

ISBN 978-1-55396-312-7

ISSN 1192-3563

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 2008-2009

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
<http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp>

Novembre 2009

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 978-1-55396-312-7

ISSN 1192-3563

Imprimé au Nouveau-Brunswick

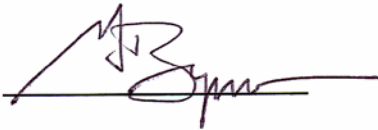
**The Honourable Graydon Nicholas
Lieutenant-Governor of New Brunswick**

May it please your Honour:

It is my privilege to submit the Annual Report of the Department of Finance, Province of New Brunswick, for the fiscal year April 1, 2008, to March 31, 2009.

Respectfully submitted,

**Greg Byrne, Q.C.
Minister**



**Greg Byrne, Q.C.
Minister of Finance
Fredericton, N.B.**

Sir:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Department of Finance for the fiscal year 2008-2009.

Respectfully submitted,



**John E. Mallory
Deputy Minister**

**L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick**

Votre Honneur,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre,

Greg Byrne, C.R.



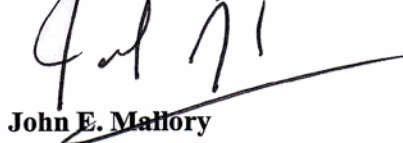
**Greg Byrne, C.R.
Ministre des Finances
Fredericton (N.-B.)**

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier 2008-2009.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Le sous-ministre,



John E. Mallory

Table of Contents

Mission Statement	3
Introduction	4
Year in Review	7
Performance Measurement Indicators	15
• Goal 1 – Fiscal	15
• Goal 2 – Credit Rating	16
Legislation	17
Board of Management	21
Organizational Chart.....	23
Expenditure Status Report by Program / Primary	24
Communications Services.....	25
Finance and Administration Division.....	26
• Financial Services.....	26
• Human Resources	27
• Information Management and Technology.....	29
• Policy and Planning	31
• Process Documentation	32
Fiscal Policy Division	34
• Federal-Provincial Fiscal and Statistical Relations	35
• Fiscal Policy and Economics	36

Table des matières

Énoncé de mission	3
Introduction	4
Bilan de l'année	7
Indicateurs de mesure du rendement	15
• Objectif 1 – Gestion financière	15
• Objectif 2 – Cote de solvabilité	16
Lois	17
Conseil de gestion	21
Organigramme	23
État des dépenses par poste budgétaire	24
Service des communications	25
Division des finances et de l'administration	26
• Services financiers	26
• Ressources humaines	27
• Gestion de l'information et de la technologie...	29
• Politiques et planification	31
• Documentation des processus.....	32
Division de la politique fiscale.....	34
• Relations fédérales-provinciales, finances et statistiques	35
• Politique fiscale et économique	36

Budget and Financial Management Division	38
• Budget Preparation and Monitoring	38
Treasury Division	40
• Capital Markets.....	40
• Banking and Cash Management	42
Revenue and Taxation Division	43
• Tax Policy	43
• Revenue Administration	45
• Tax Program Administration	46
• Audit and Investigation Services	47
• Account Management	48
• Table 1 – Account Management Section	51
• Strategic Initiatives and Revenue Management...	53
New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation.....	55
• Responsible Gaming Policy	57
• Destination Casino	58
• First Nations	59
Notes	61

Division de la gestion financière et du budget	38
• Préparation et suivi du budget	38
Division de la trésorerie	40
• Marchés financiers	40
• Gestion bancaire et de la trésorerie	42
Division du revenu et de l'impôt	43
• Politique de l'impôt	43
• Administration du revenu	45
• Administration des programmes d'impôt ...	46
• Services de vérification et d'enquête.....	47
• Gestion des comptes	48
• Tableau 1 – Gestion des comptes	52
• Initiatives stratégiques et de la gestion du revenu.....	53
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	55
• Politique en matière de jeu responsable	57
• Destination Casino	58
• Premières nations	59
Notes	61

Mission Statement

The mission of the Department of Finance is to manage the public finances of the Province in the best interests of New Brunswick.

Vision

Sound financial management/Secure financial future.

Values

Quality Service: We are committed to providing courteous, effective and efficient services to our clients.

Leadership/Teamwork/Individuality: We value strong leadership, teamwork and respect for each individual. We value and promote balance between our personal and professional lives.

Integrity and Equity: We deal fairly and honestly with each other and the public we serve.

Competence and Commitment: We value commitment, and we support training and development activities that continually improve the skills of our employees.

Innovation: We encourage responsible risk-taking and innovation.

Énoncé de mission

La mission du ministère des Finances est de gérer les finances publiques dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

Vision

Une saine gestion financière et un avenir financier sûr.

Valeurs

Service de qualité : Nous sommes soucieux de servir nos clients avec courtoisie et efficacité.

Leadership, travail d'équipe et respect de chacun : Nous accordons de l'importance à un solide leadership, au travail d'équipe et au respect de chacun. Nous favorisons l'équilibre entre nos vies personnelles et professionnelles.

Intégrité et équité : Nous faisons preuve d'équité et d'honnêteté dans nos rapports mutuels et à l'égard du public que nous servons.

Compétence et engagement : Nous accordons de l'importance à l'engagement et nous appuyons les activités de formation et de perfectionnement qui permettent à nos employés d'améliorer continuellement leurs compétences.

Innovation : Nous favorisons la prise de risques responsable et l'innovation.

Introduction

The Department of Finance is a central agency of government whose mission is to manage the public finances of the Province in the best interests of New Brunswick.

Provincial revenues come from a variety of sources, including personal and corporate income taxes, Harmonized Sales Tax, tobacco taxes, gasoline and motive fuel taxes, property taxes, fiscal Equalization payments, Canada Health Transfer and Canada Social Transfer, as well as licensing fees and gaming revenue.

The department's responsibility for revenue begins with research and analysis as the cornerstones of effective policy development. The department ensures that the government has a clear understanding of the Province's economic outlook, which provides a basis for estimating revenues. Estimated revenues are viewed in the context of anticipated expenditures to establish a fiscal outlook. The department recommends and analyzes ideas to implement the government's tax policy objectives and assure sufficient revenues to fund government priorities.

The department is also involved in other activities that influence the Province's revenues and expenditures. Treasury functions include arranging the financing necessary to meet the Province's daily cash requirements; administration of the Province's banking arrangements; management of the provincial debt; sinking fund investments and investor relations.

These activities have a cost and a benefit. The cost side consists of interest, foreign exchange expense, and fees and expenses associated with issuing and servicing the Province's debt.

Introduction

Le ministère des Finances est un organisme central du gouvernement qui a pour mission de gérer les finances publiques de la province dans l'intérêt supérieur du Nouveau-Brunswick.

Les recettes provinciales proviennent de diverses sources, notamment l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, la taxe de vente harmonisée, la taxe sur le tabac, la taxe sur l'essence et les carburants, les impôts fonciers, les paiements de péréquation fiscale, le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de même que les droits de licences et de permis et les revenus des jeux de hasard.

La responsabilité du Ministère en ce qui concerne les recettes commence par la recherche et l'analyse, pierres angulaires de l'élaboration efficace des politiques. Le Ministère veille à fournir au gouvernement une idée claire des perspectives économiques de la province comme point de départ pour évaluer les recettes. Les recettes sont estimées dans le contexte des dépenses attendues afin d'établir les perspectives financières. Le Ministère recommande et analyse des idées pour la mise en œuvre des objectifs du gouvernement en matière de politique fiscale pour garantir que les recettes suffisent à financer les priorités du gouvernement.

Le Ministère exerce également d'autres activités qui influent sur les recettes et les dépenses du gouvernement provincial. Ses fonctions de trésorerie consistent notamment à organiser le financement nécessaire pour répondre aux besoins de trésorerie quotidiens du gouvernement; à administrer les ententes bancaires du gouvernement; à gérer la dette provinciale et à veiller au placement du fonds d'amortissement et aux relations avec les investisseurs.

Ces activités comportent des coûts et des avantages. Le volet des coûts comprend les intérêts, les frais de change et les droits et les dépenses associés à l'émission de titres de créance et au service de la dette provinciale.

The benefit side consists of interest earned on funds set aside to provide for the orderly retirement of the long-term portion of the Province's debt (sinking fund investments), and a reduced cost of borrowing related to the Province's credit rating.

Federal-provincial relations also influence provincial revenues. The department is involved in intergovernmental negotiations and consultations, and advises government on health and social transfers and the Equalization Program, which together comprise approximately 33 per cent of the Province's revenue. At the same time, the finance department negotiates and administers agreements with other levels of government such as the tax collection agreement with the federal Department of Finance.

The expenditure side of the revenue/expenditure equation represents the cost of operating government for a particular fiscal year or time period. Expenditures include the cost of government-operated programs, interest on the public debt and capital acquisitions.

The department is responsible for the co-ordination of the annual budget process, which includes pre-budget public consultations, the preparation of the budget speech and the Main Estimates. The estimates outline the overall financial plan for the year and contain the details of appropriations that are voted in the Legislative Assembly.

Once the budget has been approved, the department monitors expenditures and revenues on an ongoing basis. Expenditure and revenue pressures that may occur during the year are identified and addressed through appropriate action.

The department also provides operational support to the Board of Management, a committee of Cabinet ministers responsible for the financial management of government.

Le volet des avantages comprend les intérêts gagnés sur les fonds mis de côté pour permettre le remboursement ordonné de la partie à long terme de la dette provinciale (placements du fonds d'amortissement) et la réduction du coût d'emprunt attribuable à la cote de solvabilité du gouvernement provincial.

Les relations fédérales-provinciales influent aussi sur les recettes provinciales. Le Ministère participe aux négociations et aux consultations intergouvernementales et fournit des conseils au gouvernement sur le transfert en matière de santé et de programmes sociaux et sur le Programme de péréquation, lesquels procurent au gouvernement provincial environ 33 % de ses recettes. D'autre part, le ministère des Finances négocie et administre des ententes avec les autres ordres de gouvernement, notamment l'accord de recouvrement des impôts conclu avec le ministère fédéral des Finances.

Dans l'équation recettes-dépenses, le volet des dépenses représente les coûts liés au fonctionnement du gouvernement durant une période ou un exercice donné. Les dépenses comprennent le coût des programmes gérés par le gouvernement, les intérêts sur la dette publique et les acquisitions d'immobilisations.

Le Ministère voit à coordonner le processus budgétaire annuel, ce qui comprend les consultations publiques prébudgétaires, la rédaction du discours du budget et l'établissement du budget principal. Ce dernier expose le plan financier général pour l'année et renferme les précisions des affectations de crédits qui sont votées à l'Assemblée législative.

Une fois le budget approuvé, le Ministère surveille les dépenses et les recettes de façon continue. Les pressions sur les dépenses et les recettes qui sont susceptibles de survenir durant l'année sont repérées et gérées au moyen de mesures appropriées.

Le Ministère fournit aussi un soutien opérationnel au Conseil de gestion, un comité formé de ministres et qui est responsable de la gestion financière du gouvernement.

The department is responsible for receiving the majority of revenues for the Government of New Brunswick. For revenue derived from real property and consumption taxes, this function includes tax program administration, audit services and account management.

To meet these responsibilities during 2008-2009, the department employed up to 198 individuals on a full-time, casual or contract basis. These employees are trained in fields ranging from economics and accounting to information technology, human resources, public policy, commerce and many other skilled and professional fields. Although the department is organized in a traditional manner, the employees work together across divisional lines to achieve goals.

This annual report highlights activities and operations for 2008-2009 and provides information about the department's mandate, the environment in which it operates and the manner in which it supports the overall goals and directions of the Province of New Brunswick.

Le Ministère perçoit la majorité des recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Pour les recettes découlant de l'impôt foncier et des taxes à la consommation, cette fonction englobe l'application des programmes d'impôt, les services de vérification et la gestion des comptes.

Pour s'acquitter de ces responsabilités en 2008-2009, le Ministère a eu recours à jusqu'à 198 employés à plein temps, occasionnels ou contractuels. Ces employés sont formés dans des disciplines comme l'économie, la comptabilité, la technologie de l'information, les ressources humaines, la politique gouvernementale, le commerce et de nombreux autres domaines spécialisés ou professionnels. Malgré l'organisation conventionnelle du Ministère, les employés de toutes les divisions travaillent ensemble à l'atteinte des objectifs.

Le présent rapport annuel fait ressortir les activités et les opérations de 2008-2009, et fournit des renseignements sur le mandat du Ministère, sur le contexte dans lequel il fonctionne et sur la façon dont il appuie l'orientation et les objectifs généraux du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Year in Review

The fiscal year 2008-2009 was filled with unprecedented developments for New Brunswick and consequently for the Department of Finance — developments which staff addressed with hard work, skill and creativity.

Fiscal and Economic Issues

Audited financial statements for 2007-2008 were filed September 30, 2008. The statements received an unqualified audit opinion and indicated a larger-than-expected surplus of \$86.7 million.

A \$19-million surplus was originally projected for 2008-2009. But, as the year unfolded, flood-related costs, the collapse of zinc prices, and turmoil in financial markets contributed to a growing deficit.

The world economy was plunged into the worst financial crisis since the Great Depression. Rising unemployment pushed consumer confidence to new lows, and weakening global economic growth placed downward pressure on commodity prices and exports. This meant additional challenges in forecasting revenues and monitoring the fluctuating economy.

In December 2008, the finance minister brought in a record \$661.4 million, 2009-2010 capital budget in an effort to stimulate the sagging economy by generating jobs, income and personal spending. Capital investments were announced for highways, educational facilities, the health-care sector, municipal infrastructure and tourism facilities. The stimulus package was part of a \$1.2-billion commitment planned over the next two years.

Bilan de l'année

L'exercice 2008-2009 a été riche en développements sans précédents pour le Nouveau-Brunswick et, par conséquent, pour le ministère des Finances, développements auxquels le personnel a su faire face avec ardeur, compétence et créativité.

Questions financières et économiques

Les états financiers vérifiés de 2007-2008 ont été déposés le 30 septembre 2008. Ils ont reçu une opinion sans réserve de la part des vérificateurs et indiquaient un excédent supérieur aux prévisions de 86,7 millions de dollars.

Un excédent de 19 millions de dollars avait d'abord été prévu pour 2008-2009. Mais, au fur et à mesure que l'année avançait, les coûts liés aux inondations, l'effondrement des cours du zinc et le bouleversement des marchés financiers ont contribué à un déficit croissant.

L'économie mondiale a plongé dans la pire crise financière depuis la grande crise de 1929. La hausse du chômage a réduit la confiance des consommateurs à des niveaux records, pendant que le fléchissement de la croissance économique mondiale exerçait une pression à la baisse sur les prix des produits de base et les exportations. Cela fait qu'il a été encore plus difficile de prévoir les recettes et de suivre les fluctuations de l'économie.

En décembre 2008, le ministre des Finances a déposé un budget d'immobilisations record de 661,4 millions de dollars pour 2009-2010 dans le but de stimuler l'économie défaillante par la création d'emplois, l'augmentation des revenus et l'encouragement des dépenses personnelles. Des placements immobiliers ont été annoncés pour les routes, les installations pédagogiques, le secteur des soins de santé, les infrastructures municipales et les installations touristiques. Les mesures de stimulation s'inscrivaient dans un engagement de 1,2 milliard de dollars, réparti sur les deux prochaines années.

It was difficult to craft a budget in the midst of the financial uncertainty and economic upheaval, but finance staff tackled the challenge diligently. They assisted ad hoc Cabinet committees on economic and social policy as ministers reviewed government programs and services to ensure programs are efficient, affordable and relevant. Pre-budget consultations were held to hear the views of business leaders, unions, anti-poverty groups, seniors, municipalities and others.

The new budget for 2009-2010 was unveiled in mid-March 2009. Total spending for 2009-2010 will reach \$7.838 billion, reflecting weak market returns on provincial pension funds and increased costs of delivering key social programs. The projected deficit is \$740.9 million, and the projected net debt increase is \$968.7 million. The minister committed to a five-point plan to put New Brunswick on the path to economic recovery: a four-year plan to return to balanced budgets; \$1.2 billion over two years for infrastructure and support for businesses; *The Plan for Lower Taxes in New Brunswick*; investments in health care and education, and responsible management of government expenditures. The department also projected a contraction of 0.3% in the New Brunswick economy for 2009.

The government committed to a four-year plan to return to balanced budgets, excluding extraordinary pension expense, as of 2012-2013. The Province plans to constrain spending increases to less than two per cent annually over the 2010-2011 to 2012-2013 period. As part of the plan to curtail spending, a two-year wage restraint policy was announced for employees in Parts I, II and III of the public service. Part IV was directed by government to implement a similar policy. The plan will be updated as required.

Malgré la difficulté de préparer un budget au milieu de l'incertitude financière et des remous économiques, le personnel du ministère des Finances s'est attelé à la tâche avec diligence. Il a secondé les comités spéciaux du Cabinet dans l'élaboration des politiques sociales et économiques, pendant que les ministres révisaient les programmes et les services gouvernementaux afin d'en assurer l'efficacité, l'abordabilité et la pertinence. Des consultations prébudgétaires ont eu lieu afin de recueillir les points de vue des chefs d'entreprise, des syndicats, des groupes anti-pauvreté, des personnes âgées, des municipalités, etc.

Le nouveau budget de 2009-2010 a été dévoilé à la mi-mars 2009. Les dépenses totales pour l'année atteindront 7,838 milliards de dollars, un reflet du faible rendement sur le marché des régimes de retraite provinciaux et des coûts accrus liés à la prestation de programmes sociaux clés. Le déficit prévu est de 740,9 millions de dollars et la hausse prévue de la dette nette, de 968,7 millions. Le ministre s'est engagé à mettre en œuvre un plan à cinq volets pour placer le Nouveau-Brunswick sur la voie du rétablissement économique : un plan quadriennal visant à rétablir l'équilibre budgétaire, une somme de 1,2 milliard de dollars sur une période de deux ans pour l'infrastructure et le soutien aux entreprises, le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick*, des investissements dans les soins de santé et l'éducation et une gestion responsable des dépenses publiques. Le Ministère a également prévu une contraction de 0,3 % de l'économie néo-brunswickoise pour 2009.

Le gouvernement s'est engagé à rétablir l'équilibre budgétaire en quatre ans, à partir de 2012-2013, à l'exclusion des dépenses extraordinaires à faire au titre des pensions. Le gouvernement entend limiter l'augmentation des dépenses à moins de 2 % par année au cours de la période allant de 2010-2011 à 2012-2013. Dans le cadre du plan de réduction des dépenses, une politique de compression des salaires sur deux ans a été annoncée pour les employés des parties I, II et III de la fonction publique. La partie IV a été invitée à adopter une politique semblable. Le plan sera mis à jour selon les besoins.

In co-operation with the comptroller's office, the financial statements for 2008-2009 were released in September 2009. The statements, which received an 11th consecutive clean audit opinion from the Auditor General, showed a deficit of \$192.3 million and an increase in net debt of \$438.6 million. The deficit in 2009 can be largely attributed to the 2008 economic downturn. This caused a significant decline in pension fund asset values, resulting in higher than anticipated pension expense and also requiring increased provision for losses on the Business New Brunswick loan portfolio. The principal reasons for the debt increase include the 2008-2009 deficit; investments in key infrastructure including highways, schools, hospitals and other buildings, and adjustments made for the NB Power Group due to declines in market values of various contracts.

The *Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act* calls for a balanced budget over the 2007-2008 to 2010-2011 fiscal period, and a reduction in the net debt-to-GDP ratio from the previous fiscal period. During the first two years of this period, the Province reported a cumulative deficit for balanced budget purposes of \$105.6 million. The provincial net debt-to-GDP ratio increased from 25.5% on March 31, 2007, to 27.1% on March 31, 2009, as a result of the worldwide economic recession, increased pension expense related to the global financial market crisis, and increased demand for essential public services. In its 2009-2010 budget, the government indicated that given the global economic and fiscal climate, objectives of the act for the current four-year period would not be met.

New Brunswick was not alone in tackling tough circumstances. The minister and senior officials took part in meetings of the Atlantic finance ministers, the Council of the Federation, and federal-provincial-territorial ministers. The economy and infrastructure spending were among matters discussed.

Les états financiers pour 2008-2009 ont été publiés en septembre 2009 en collaboration avec le Bureau du contrôleur. Les états, qui ont reçu pour une onzième année consécutive une opinion favorable du vérificateur général, révèlent un déficit de 192,3 millions de dollars et une augmentation de la dette nette de 438,6 millions de dollars. Le déficit de 2009 est en grande partie attribué au repli économique de 2008, repli qui a provoqué une chute significative de la valeur de l'actif des fonds de retraite. Ceci a occasionné des charges de retraite supérieures aux prévisions et a rendu nécessaire l'augmentation des dotations aux provisions pour pertes dans le portefeuille des emprunts d'Entreprises Nouveau-Brunswick. Les raisons principales de l'augmentation de la dette comprennent le déficit de 2008-2009, l'investissement dans des infrastructures clés comme les autoroutes, les écoles, les hôpitaux et autres édifices ainsi que les ajustements apportés au groupe d'entreprises d'Énergie NB en raison des fléchissements des valeurs marchandes de divers contrats.

La *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* exige un budget équilibré au cours de la période allant de 2007-2008 à 2010-2011, ainsi qu'une réduction du rapport dette nette-PIB comparativement à la période financière précédente. Au cours des deux premières années, la province a déclaré un déficit, cumulé pour des raisons d'équilibre budgétaire, de 105,6 millions de dollars. Le rapport provincial dette nette-PIB a augmenté, passant de 25,5 % à 27,1 % entre le 31 mars 2007 et le 31 mars 2009, en raison de la récession économique mondiale, de l'augmentation des charges de retraite par suites de la crise mondiale des marchés financiers ainsi que de la demande croissante de services publics de base. Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement a indiqué qu'en raison du climat économique et financier mondial, les objectifs de la loi pour la période actuelle de quatre ans ne seront pas atteints.

Le Nouveau-Brunswick n'est pas seul à devoir faire face à des circonstances difficiles. Le ministre a participé, avec de hauts fonctionnaires, à des rencontres des ministres des Finances de l'Atlantique, du Conseil de la fédération et de divers ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux. L'économie et les dépenses d'infrastructure figuraient parmi les sujets abordés.

Credit Ratings and Borrowing

For many years, New Brunswick has maintained the highest credit rating east of Ontario. During 2008-2009, three credit rating agencies assessed the Province's performance. In August 2008, Dominion Bond Rating Service confirmed our credit rating at A (high). Moody's Investors Service reaffirmed the Province's Aa1 stable credit rating in September. In December, Standard & Poor's affirmed New Brunswick's credit rating at AA- with a stable outlook.

As financial market conditions deteriorated around the world, the department was faced with trying to complete nearly \$2 billion of long-term borrowing. For a period of time, the long-term bond market was virtually closed to issuers, including all provinces. Eventually, the Province was able to complete its borrowing program by tapping into domestic and foreign public markets, domestic private markets and the sinking fund. Early in 2009, the Province had an opportunity to issue bonds in the Swiss public market. New Brunswick had not marketed such an issue for 18 years, but was able to raise 300 million Swiss francs, equivalent to \$320 million Canadian. The interest and repayment obligations were exchanged to Canadian dollar liabilities, resulting in rates lower than the domestic market. The result was a savings of about \$100,000 annually for seven years.

Tax Reform

It was a watershed year for tax policy in our province. In June 2008 the government announced the first formal review of provincial taxation in nearly two decades with the release of *A Discussion Paper on New Brunswick's Tax System*. The paper presented a series of options to restructure the tax system: a simplified personal income tax structure with a flat tax or two rates; a new non-refundable child tax credit and a universal child-care benefit; reduction of the general corporate income tax rate; introduction of a carbon tax, and an increase in the Harmonized Sales Tax.

Cotes de solvabilité et emprunts

Depuis de nombreuses années, le Nouveau-Brunswick maintient la plus haute cote de solvabilité à l'est de l'Ontario. En 2008-2009, trois agences de notation ont évalué la performance de la province. En août 2008, le Dominion Bond Rating Service confirmait notre cote de A (élevée). En septembre, le Moody's Investors Service réaffirmait notre cote Aa1 stable. En décembre, le Standard and Poor's affirmait notre cote AA-, avec des perspectives stables.

Au fur et à mesure de la détérioration mondiale des marchés financiers, le Ministère a dû essayer d'obtenir environ deux milliards de dollars en prêts à long terme. Pendant un certain temps, le marché des obligations à long terme a été pratiquement fermé aux émetteurs, y compris toutes les provinces. Notre gouvernement a fini par compléter son programme d'emprunt en puisant dans les marchés publics intérieurs et étrangers, les marchés privés intérieurs et le fonds d'amortissement. Au début de 2009, le gouvernement a eu la possibilité d'émettre des obligations sur le marché public suisse. Le Nouveau-Brunswick n'avait pas fait une telle émission d'obligations depuis 18 ans, mais il a pu réunir 300 millions de francs suisses, soit l'équivalent de 320 millions de dollars canadiens. Les montants de l'intérêt et du remboursement des emprunts ont été convertis en obligations en dollars canadiens ayant pour résultat des taux inférieurs aux taux appliqués sur le marché interne. Il en a résulté des économies d'environ 100 000 dollars par année sur sept ans.

Réforme fiscale

Ce fut une année critique pour la politique fiscale dans notre province. En juin 2008, le gouvernement a annoncé le premier examen officiel du régime d'impôt provincial en près de deux décennies par la publication d'un document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick. Ce document présente une série d'options de restructuration du régime d'imposition : structure simplifiée à un taux uniforme ou à deux taux pour l'impôt sur le revenu des particuliers; nouveau crédit d'impôt non remboursable pour enfants et prestation universelle pour les services de garderie; réduction du taux général d'impôt sur le revenu

A select committee of the legislature held public meetings and stakeholder consultations throughout the province before presenting its report in December 2008. The committee recommended gradual but significant reductions in personal income taxes and a lower, single-digit corporate tax. The committee concluded that the way to help offset the cost of the tax reductions was by increasing the HST.

The government's answers came in March 2009 in the 2009-2010 budget speech. *The Plan for Lower Taxes in New Brunswick* is the largest one-time tax reduction package ever introduced in the province. Tax savings are expected to total \$380.2 million annually by 2012-2013.

The cornerstone of the plan is to move from the four-rate, four-bracket personal income tax structure to a two-rate, two-bracket structure by 2012. The rates will be 9% and 12%. The plan also enhances the Low-income Tax Reduction, increases the Low-income Seniors' Benefit, and introduces a mechanism to improve accountability to taxpayers in the setting of provincial and municipal property tax rates.

The tuition rebate for students was made more generous, and enhancements were also announced for the Small Business Investor Tax Credit and the Labour-sponsored Venture Capital Tax Credit. Funding for the \$2,000 grant for first-time university students is being redirected to the Debt Reduction for Timely Completion Benefit in order to help a larger number of students. A high-energy use tax rebate, which benefits pulp and paper mills, will be extended for an additional year. A tax credit for the forestry industry will be offered for one year.

des corporations; instauration d'une taxe sur le carbone; et augmentation de la taxe de vente harmonisée.

Un comité spécial de l'Assemblée législative a tenu des réunions publiques et des consultations avec les intervenants dans l'ensemble de la province avant de présenter son rapport en décembre 2008. Il a recommandé des réductions graduelles mais importantes de l'impôt sur le revenu des particuliers et un taux d'impôt plus faible, inférieur à dix pour cent, sur le revenu des corporations. Le comité a conclu que, pour compenser le coût des réductions d'impôt, il fallait augmenter la TVH.

Le gouvernement a fait connaître ses réponses en mars 2009 dans le discours du budget de 2009-2010. *Le Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* constitue la plus importante initiative ponctuelle de réduction des impôts jamais lancée dans la province. Les économies devraient totaliser 380,2 millions de dollars par année d'ici 2012-2013.

La pierre angulaire du plan réside dans le passage d'un régime d'impôt sur le revenu des particuliers à quatre taux, quatre tranches à un régime deux taux-deux tranches d'ici 2012, les taux seraient de 9 % et de 12 %. Le plan prévoit également un allègement fiscal bonifié pour les personnes à faible revenu, une augmentation de la prestation pour personnes âgées à faible revenu et un mécanisme de responsabilisation améliorée face aux contribuables pour ce qui est de l'établissement des taux d'impôt foncier provinciaux et municipaux.

Le rabais sur les droits de scolarité a été augmenté et des améliorations ont été annoncées en ce qui a trait au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et au crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs. Le financement de la subvention de 2 000 dollars destinée aux étudiants et étudiantes qui s'inscrivent pour la première fois à une université est réorienté vers la prestation de réduction de la dette pour l'achèvement des études dans les délais prévus afin d'aider un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes. Le dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie, qui est offert aux usines de pâtes et papiers, sera prolongé d'une autre année. Un crédit d'impôt pour l'industrie forestière sera offert pendant un an.

New Brunswick's business community will also receive tax relief amounting to an estimated \$44 million by 2012-2013. The general corporate income tax rate will be reduced to 8% by 2012. In addition, the small business limit is being increased retroactively to \$500,000, effective January 1, 2009.

Legislation to put all of the tax measures into effect was being drafted as 2008-2009 drew to a close.

Gaming

An important piece of legislation developed and given Royal assent was a new *Gaming Control Act*. The new act split the regulatory and business functions of gaming in the province. Consequently, the New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation (NBLGC) was established as a Crown corporation responsible for the conduct and management of provincial gaming. The previous *Lotteries Act* was repealed. A series of related regulations took effect October 1, 2008, while a new casino regulation became effective April 1, 2009.

As announced in the responsible gaming policy released in November 2007, a competitive procurement process was undertaken. It was completed in July 2008 when the NBLGC entered into a service provider agreement with Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership to design, build, equip, finance and operate a destination casino complex in the Moncton region. The \$90-million destination casino project, which is expected to open in 2010, also includes a resort hotel and multipurpose entertainment/conference centre. The entire project is being funded by the private sector, with no government funding involved.

Under the responsible gaming policy, the government is also continuing the transformational reform of the video lottery program and enhancing responsible gaming initiatives. The NBLGC is leading these initiatives as well as assisting the Gaming Control

Les entreprises néo-brunswickoises bénéficieront également d'allègements fiscaux de l'ordre de 44 millions de dollars d'ici 2012-2013. Le taux général d'impôt sur le revenu des corporations baissera à 8 % d'ici 2012. De plus, le 1^{er} janvier 2009, la limite de revenu admissible au taux des petites entreprises a augmenté rétroactivement à 500 000 dollars.

La législation requise pour mettre ces mesures fiscales en vigueur était en cours de rédaction à la fin de 2008-2009.

Jeux de hasard

Un texte de loi important a été élaboré et a reçu la sanction royale, à savoir la *Loi sur la réglementation des jeux*. La nouvelle loi sépare les fonctions liées à la réglementation et à la commercialisation des jeux de hasard dans la province. Par conséquent, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a été créée comme corporation de la Couronne responsable de la conduite et de la gestion des jeux de hasard dans la province. L'ancienne *Loi sur les loteries* a été abrogée. Une série de règlements connexes sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2008 et un nouveau règlement sur les casinos, le 1^{er} avril 2009.

Comme nous l'avons annoncé dans la politique en matière de jeu responsable parue en novembre 2007, un processus d'appel d'offres a été lancé, lequel s'est terminé en juillet 2008 lorsque la SLJNB a conclu une entente de prestation de services avec Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership afin de concevoir, de construire, d'équiper, de financer et d'exploiter un complexe de destination casino dans la région de Moncton. Le projet, qui vaut 90 millions de dollars et qui devrait être terminé en 2010, comprend également un hôtel de villégiature ainsi qu'un centre de divertissement et de congrès polyvalent. Le projet est entièrement financé par le secteur privé, sans aucune aide financière du gouvernement.

Dans le cadre de sa politique en matière de jeu responsable, le gouvernement poursuit également la réforme du programme de loterie vidéo, tout en améliorant les initiatives de jeu responsable. La SLJNB dirige ces initiatives tout en aidant la

Branch of the Department of Public Safety with a review of charitable gaming guidelines.

Fees

The Department of Finance researched legal and policy issues surrounding fees here and in other jurisdictions and subsequently brought in new legislation on fees. Promised in the government's *Charter for Change*, it took effect in the spring of 2008. The *Fees Act* makes information on all new fees and all fee increases more readily available to the public. It requires that all new fees and fee increases be made public at least 60 days prior to their effective date.

As a complement to the new act, the 1983 administrative policy on fees has been replaced with a new policy. Finance staff provided training and support to all departments concerning the implementation of the new act and policy.

A comprehensive "fee day" took place at Board of Management in November 2008. Departments requested approval for new fees and fee increases for 2009-2010. As required by law, the finance minister filed the first-ever *Annual Report on Fees* with the Clerk of the Legislative Assembly on January 31, 2009.

Other

Other departmental activities during 2008-2009 included involvement in the triennial review of the Canada Pension Plan; various releases of 2006 Census results and planning for the 2011 Census; implementation of a new cash forecasting and debt management tracking system; introduction of an online method to order property tax certificates; co-ordination of the Program Inventory for government; issuance of rebate cheques to eligible low-income seniors and post-secondary graduates; actions to address career development, information flow and

Direction de la réglementation des jeux, du ministère de la Sécurité publique, dans la révision des lignes directrices concernant les jeux caritatifs.

Droits à percevoir

Le ministère des Finances a étudié les questions juridiques et les politiques liées aux droits à percevoir, ici et dans d'autres juridictions, et a ensuite proposé de nouvelles mesures législatives à leur égard. Promises dans *le Pacte pour le changement* du gouvernement, ces mesures sont entrées en vigueur au printemps 2008. La *Loi sur les droits à percevoir* rend l'information sur tous les nouveaux droits et toutes les augmentations de droits plus facilement accessible au public. Il y est stipulé que tous les nouveaux droits et toutes les augmentations de droits soient rendus publics au moins 60 jours avant la date de leur entrée en vigueur.

Comme complément à la nouvelle loi, la politique administrative de 1983 sur les droits a été remplacée par une nouvelle politique. Le personnel du Ministère des finances a offert formation et soutien à tous les ministères concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi et de la nouvelle politique.

En novembre 2008, le Conseil de gestion a consacré une journée entière aux droits pendant laquelle les ministères ont pu demander l'approbation de nouveaux droits et des augmentations de droits pour 2009-2010. Comme l'exige la loi, le ministre des Finances a déposé le premier *rapport annuel sur les droits* auprès du greffier de l'Assemblée législative le 31 janvier 2009.

Autres activités

Parmi les autres activités du Ministère en 2008-2009, mentionnons la participation à l'examen triennal du Régime de pensions du Canada; diverses diffusions des résultats du recensement de 2006 et la planification en vue du recensement de 2011; la mise en œuvre d'un nouveau système pour l'établissement des prévisions de trésorerie et le suivi de la gestion de la dette; l'instauration d'une méthode en ligne pour commander les certificats d'impôt foncier; la coordination de l'inventaire des programmes pour le gouvernement; la délivrance de

performance feedback for staff; a renewed focus on succession planning; roll-out of a desktop technology upgrade; training staff in an i-Expense system, and ongoing process documentation efforts.

chèques de remboursement aux personnes âgées à faible revenu et aux étudiants et étudiantes postsecondaires admissibles; la prise de mesures en matière de perfectionnement professionnel, de cheminement de l'information et de rétroaction sur le rendement pour le personnel; une refocalisation sur la planification de la relève; le déploiement d'une mise à niveau des technologies de bureau; la formation du personnel au système i-Expense; et la poursuite des efforts de documentation sur les processus.

Performance Measurement Indicators

The Department of Finance has established performance indicators to measure its progress in achieving specific goals. A description of the goals, targets and results follows:

Goal 1 – Fiscal

To produce an overall budgetary balance for the four-year period from 2007-2008 to 2010-2011.

Indicator

Cumulative balance over four-year period, per provisions of the *Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act*.

Target

Revenues must exceed spending, including capital, special purpose and special operating accounts, to ensure that the Province's accounts will be balanced in the four-year period.

Results

2008-2009 is the second fiscal year of the current four-year balanced budget period. A deficit of \$192.3 million was achieved for balanced budget purposes, resulting in a cumulative deficit of \$105.6 million over the first two years of the four-year fiscal cycle.

In its 2009-2010 budget, the government indicated that, given the global economic and fiscal climate, objectives of the act for the current four-year period would not be met.

Source of Information

N.B. Department of Finance and Public Accounts

Indicateurs de mesure du rendement

Le ministère des Finances a établi des indicateurs de rendement pour mesurer ses progrès dans l'atteinte d'objectifs précis. La section suivante présente une description des objectifs, des buts et des résultats obtenus.

Objectif 1 - Gestion financière

Atteindre un équilibre budgétaire global au cours de la période de quatre ans allant de 2007-2008 à 2010-2011.

Indicateur

Équilibre cumulatif au cours de la période de quatre ans, conformément aux dispositions de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*.

But visé

Les recettes doivent excéder les dépenses, y compris celles imputées au compte de capital, au compte à but spécial et au compte des organismes de services spéciaux, pour garantir que les comptes du gouvernement provincial soient équilibrés pendant la période de quatre ans.

Résultats

2008-2009 est le second exercice financier de la période d'équilibre budgétaire en cours de quatre ans. Un déficit de 192.3 millions de dollars a été réalisé aux fins du budget équilibré, donnant lieu à un déficit cumulatif de 105.6 millions de dollars pour les deux premières années du cycle financier de quatre ans.

Dans son budget de 2009-2010, le gouvernement a indiqué qu'en raison du climat économique et financier mondial, les objectifs de la loi pour la période actuelle de quatre ans ne seront pas atteints.

Source de renseignements

Ministère des Finances et comptes publics du Nouveau-Brunswick

Goal 2 - Credit Rating

To maintain New Brunswick's credit rating as the highest rating east of Ontario.

Indicator

New Brunswick's credit rating relative to the provinces of Québec, Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland and Labrador for the fiscal year.

Target

New Brunswick's credit rating will be maintained as a strong single A, with a view to advancing into the double A group.

Results

During the fiscal year, Moody's Investors Service affirmed the Province's credit rating at Aa1 with a continuing stable trend. The Dominion Bond Rating Service confirmed the rating at A (high) with a continuing stable trend. Standard & Poor's affirmed the Province's AA- rating. New Brunswick continued to have the best overall credit rating east of Ontario.

Source of Information

Credit ratings by leading bond rating agencies in the industry.

Objectif 2 - Cote de solvabilité

Maintenir la cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick au niveau le plus élevé à l'est de l'Ontario.

Indicateur

Cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick comparativement à celle du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'exercice financier.

But visé

La cote de solvabilité du Nouveau-Brunswick sera maintenue à un niveau A ferme, avec l'objectif d'atteindre un niveau AA.

Résultats

Durant l'exercice, l'agence Moody's Investors Service a confirmé la cote de solvabilité de la province à Aa1, avec une tendance continue à la stabilité. L'agence Dominion Bond Rating Service a confirmé la cote à A (élevée), avec une tendance continue à la stabilité. L'agence Standard & Poor's a confirmé la cote AA- de la province. Le Nouveau-Brunswick continue d'afficher la meilleure cote de solvabilité à l'est de l'Ontario.

Source de renseignements

Cotes de solvabilité selon les principales agences d'évaluation du crédit dans le secteur.

Legislation - March 31, 2009

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance and administered by the Department of Finance

Appropriations

Arts Development Trust Fund (administration of fund)

Beaverbrook Art Gallery (section 9)

Beaverbrook Auditorium (section 7)

Environmental Trust Fund (administration of fund)

Financial Administration (except provisions assigned to the Office of the Comptroller or to Board of Management)

Financial Corporation Capital Tax

Fiscal Responsibility and Balanced Budget

Fiscal Stabilization Fund

Fishermen's Disaster Fund (functions vested in Provincial Secretary-Treasurer)

Fredericton - Moncton Highway Financing

Gasoline and Motive Fuel Tax

Harmonized Sales Tax

Health Care Funding Guarantee

Income Tax (Note: For 2000 and any subsequent taxation year, see N-6.001)

Loan

Metallic Minerals Tax

Mining (provisions related to the collection of royalties, including audit and appeal process)

Municipalities (subsection 19(8))

Lois - 31 mars 2009

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances et mises en application par son ministère

Affectations de crédits

Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts (administration du fonds)

Galerie d'art Beaverbrook (article 9)

Salle Beaverbrook (article 7)

Fonds en fiducie pour l'Environnement (administration du fonds)

Administration financière (sauf les dispositions attribuées au Bureau du contrôleur ou au Conseil de gestion)

Taxe sur le capital des corporations financières

Responsabilité financière et budget équilibré

Fonds de stabilisation financière

Fishermen's Disaster Fund (responsabilité du secrétaire-trésorier provincial)

Financement de la route Fredericton - Moncton

Taxe sur l'essence et les carburants

Taxe de vente harmonisée

Garantie du financement des soins de santé

Impôt sur le revenu (Note : Pour l'année 2000 et toute année d'imposition subséquente, voir N-6.001)

Emprunts

Taxe sur les minéraux métalliques

Mines (dispositions relatives à la perception des redevances, y compris le processus de vérification et d'appel)

Municipalités (le paragraphe 19(8))

New Brunswick Income Tax

Northumberland Strait Crossing

Oil and Natural Gas (provisions related to the collection of royalties, including audit and appeal process)

Pari-Mutuel Tax

*Petroleum (Part 13, except s.88)

Provincial Loans

Quarriable Substances (provisions related to the collection of royalties, including audit and appeal process)

Real Property Tax (except section 4 and subsection 5(10))

Real Property Transfer Tax

Retirement Plan Beneficiaries

Revenue Administration

Small Business Investor Tax Credit

Social Services and Education Tax

Special Appropriations

Sport Development Trust Fund (administration of fund)

Statistics

Taxpayer Protection

Tobacco Tax

Tuition Tax Cash Back Credit

* *Subject to proclamation*

Impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick

Ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland

Pétrole et gaz naturel (dispositions relatives à la perception des redevances, y compris le processus de vérification et d'appel)

Taxe sur le pari mutuel

*Ressources pétrolières (Partie 13 sauf l'article 88)

Emprunts de la province

Exploitation des carrières (dispositions relatives à la perception des redevances, y compris le processus de vérification et d'appel)

Impôt foncier (sauf l'article 4 et le paragraphe 5(10))

Taxe sur le transfert de biens réels

Bénéficiaires de régimes de retraite

Administration du revenu

Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises

Taxe pour les services sociaux et l'éducation

Affectation spéciale de crédits

Fonds en fiducie pour l'avancement du Sport (administration du fonds)

Statistique

Protection des contribuables

Taxe sur le tabac

Remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité

* *Sous réserve de proclamation*

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance in the minister's capacity as chair of the Board of Management

Auditor General (subsections 4(3) and 16(1) and section 17)

Crown Construction Contracts

Expenditure Management, 1991

Expenditure Management, 1992

Financial Administration (responsibilities pursuant to subsection 2(2) and section 6)

Members' Pension

Members' Superannuation

Ombudsman (pension provision, subsection 2(4))

Provincial Court (pension provisions)

Provincial Court Judges' Pension

Public Service Labour Relations (section 61)

Public Service Superannuation

Special Retirement Program

Teachers' Pension

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance and administered by the Office of the Comptroller

Financial Administration (responsibilities pursuant to subsection 2(1))

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances en qualité de président du Conseil de gestion

Vérificateur général (paragraphe 4(3) et 16(1) et article 17)

Contrats de construction de la Couronne

Gestion des dépenses, 1991

Gestion des dépenses, 1992

Administration financière (responsabilités en vertu du paragraphe 2(2) et de l'article 6)

Pension des députés

Pension de retraite des députés

Ombudsman (disposition concernant la pension, paragraphe 2(4))

Cour provinciale (dispositions concernant la pension)

Pension des juges de la Cour provinciale

Relations de travail dans les services publics (article 61)

Pension de retraite dans les services publics

Régime spécial de retraite

Pension de retraite des enseignants

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances et mises en application par le Bureau du contrôleur

Administration financière (responsabilités en vertu du paragraphe 2(1))

Statutes under the jurisdiction of the Minister of Finance and administered by a board, commission or corporation

Lois relevant de la compétence du ministre des Finances et mises en application par un conseil, une commission ou une société

Statute	Board, Commission or Corporation	Loi	Conseil, commission ou société
<i>Gaming Control Act (Part 2)</i>	New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation	Loi sur la réglementation des jeux (Partie 2)	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
<u><i>Maritime Provinces Harness Racing Commission</i></u>	Maritime Provinces Harness Racing Commission	<u><i>Commission des courses attelées des provinces Maritimes</i></u>	Commission des courses attelées des provinces Maritimes
<u><i>New Brunswick Investment Management Corporation</i></u>	New Brunswick Investment Management Corporation	<u><i>Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick</i></u>	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick
<u><i>New Brunswick Liquor Corporation</i></u>	New Brunswick Liquor Corporation	<u><i>Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i></u>	Société des alcools du Nouveau-Brunswick
<u><i>New Brunswick Municipal Finance Corporation</i></u>	New Brunswick Municipal Finance Corporation	<u><i>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</i></u>	Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
<u><i>Pay Equity</i></u>	Pay Equity Bureau	<u><i>Équité salariale</i></u>	Bureau de l'équité salariale
<u><i>Regional Development Corporation</i></u>	Regional Development Corporation	<u><i>Société de développement régional</i></u>	Société de développement régional

Board of Management

The Board of Management is a committee of Cabinet established by authority of the *Financial Administration Act* and is empowered to act on matters concerning:

- financial management, including budget estimates, expenditures, accounts, fees and revenues;
- review and approval of initiatives that bind the government to long-term financial commitments;
- establishment of the government's multi-year expenditure plan and annual departmental spending targets;
- review of departmental budgets to ensure these are consistent with government policy and expenditure targets;
- development and preparation of the government's annual capital budget;
- administrative policy in the public service;
- the organization of the public service or any portions thereof, and the determination and control of establishments therein;
- human resource management, including training, development of personnel, pay regulation and hours of work;
- determination of the human resource requirements of the public service, and
- collective bargaining in the public service.

The chair of the Board of Management is the Minister of Finance and the secretary of the board is the Deputy Minister of Finance. The board normally meets biweekly.

Conseil de gestion

Le Conseil de gestion est un comité du Cabinet créé en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Il a le pouvoir d'agir à l'égard des questions concernant :

- la gestion financière, y compris les prévisions budgétaires, les dépenses, les comptes, les droits à percevoir et les recettes;
- l'examen et l'approbation de mesures qui lient le gouvernement relativement à des engagements financiers à long terme;
- l'établissement du plan pluriannuel des dépenses du gouvernement et des objectifs annuels visés pour les dépenses des ministères;
- l'examen des budgets des ministères afin d'assurer la conformité avec la politique du gouvernement et les objectifs de dépenses;
- la préparation et l'établissement du budget de capital annuel du gouvernement;
- la politique administrative dans les services publics;
- l'organisation des services publics ou de toute partie de ces services, ainsi que la désignation et la direction des établissements relevant de ces services;
- la gestion des ressources humaines, y compris la formation, le perfectionnement du personnel, les règlements sur la rémunération et les heures de travail;
- la détermination des besoins des services publics en ressources humaines;
- la négociation des conventions collectives dans les services publics.

Le ministre et le sous-ministre des Finances agissent respectivement à titre de président et de secrétaire du Conseil de gestion, dont les membres se réunissent normalement toutes les deux semaines.

The Budget and Financial Management Division of the Department of Finance provides secretariat services to the Board of Management and acts as the liaison between the board and all government departments and agencies. Employees of the division consult with departments and agencies on issues that are to be brought to the attention of the board. These issues are analyzed to assess financial and human resource implications and to determine any additional information that board members may require to make informed decisions.

In March 2009, the Board of Management was composed of the following ministers:

Victor Boudreau	Chair of the Board of Management and Minister of Finance
Denis Landry	Vice-chair of the Board of Management and Minister of Transportation
Greg Byrne, Q.C.	Minister of Business New Brunswick
Stuart Jamieson	Minister of Tourism and Parks
Roland Haché	Minister of the Environment
Wally Stiles	Minister of Natural Resources
Jack Keir	Minister of Energy
Bernard LeBlanc	Minister of Local Government
Ronald Ouellette	Minister of Agriculture and Aquaculture
Rick Brewer	Minister of Human Resources
Dr. Ed Doherty	Minister of Supply and Services

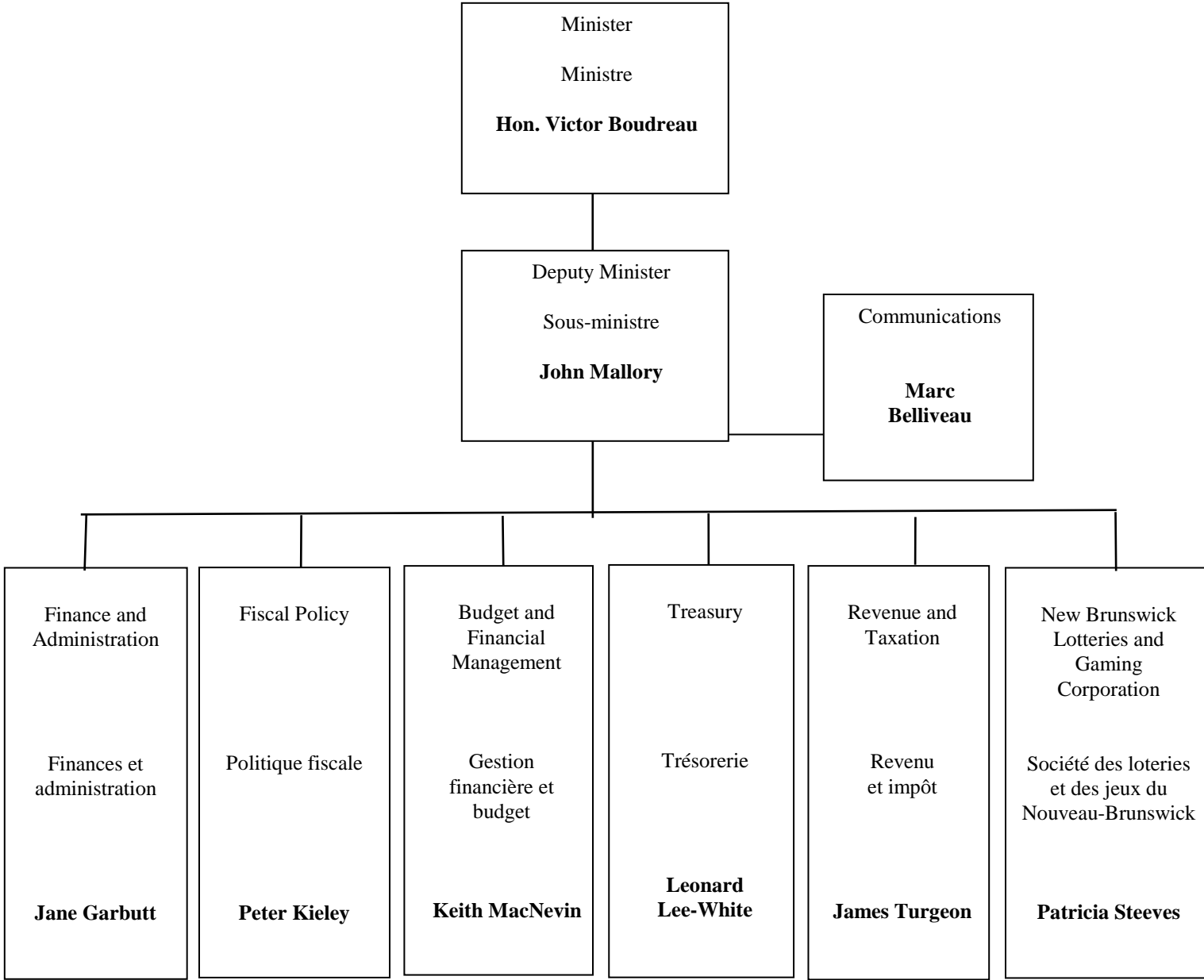
La Division de la gestion financière et du budget du ministère des Finances fournit des services de secrétariat au Conseil de gestion et joue un rôle de liaison entre le Conseil et tous les ministères et organismes gouvernementaux. Le personnel de la Division consulte les ministères et les organismes sur les questions à porter à l'attention du conseil. Ces questions sont analysées afin d'en évaluer les répercussions sur les ressources financières et humaines et de déterminer toute information supplémentaire dont les membres du conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

En mars 2009, le Conseil de gestion se composait des ministres suivants :

Victor Boudreau	Président du Conseil de gestion et ministre des Finances
Denis Landry	Vice-président du Conseil de gestion et ministre des Transports
Greg Byrne, C.R.	Ministre d'Entreprises Nouveau-Brunswick
Stuart Jamieson	Ministre du Tourisme et des Parcs
Roland Haché	Ministre de l'Environnement
Wally Stiles	Ministre des Ressources naturelles
Jack Keir	Ministre de l'Énergie
Bernard LeBlanc	Ministre des Gouvernements locaux
Ronald Ouellette	Ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture
Rick Brewer	Ministre des Ressources humaines
Dr. Ed Doherty	Ministre de l'Approvisionnement et des Services

**Department of Finance
March 31, 2009**

**Ministère des Finances
31 mars 2009**



Expenditure Status Report by Program / Primary

Fiscal Year Ending March 31, 2009

Financial Resource Management

	Budget (\$000)	Actual (\$000)
Personal Services	11,500.6	10,521.9
Other Services	3,618.4	4,012.2
Materials and Supplies	192.6	169.5
Property and Equipment	225.0	230.5
Contributions, Grants and Subsidies	0.0	6.0
Debt and Other Charges	0.0	7.0
Chargeback Recoveries	(1,835.0)	(1,510.7)
TOTAL	\$13,701.6	\$13,436.4

The department was under budget by \$265.2 as a result of less-than-anticipated expenditures in the wage bill.

État des dépenses par poste budgétaire

Exercice terminé le 31 mars 2009

Gestion des ressources financières

	Budget (000 \$)	Montant réel (000 \$)
Frais de personnel	11 500,6	10 521,9
Autres services	3 618,4	4 012,2
Fournitures et approvisionnements	192,6	169,5
Biens et matériel	225,0	230,5
Contributions et subventions	0,0	6,0
Service de la dette et autres frais	0,0	7,0
Contre-recouvrements	(1 835,0)	(1 510,7)
TOTAL	13 701,6 \$	13 436,4 \$

Le Ministère a enregistré un excédent budgétaire de 265,2 \$ en raison de dépenses moins élevées que prévu au titre de la masse salariale.

Communications Services

The role of the Communications Services is to promote the programs and policies of the Department of Finance to the general public, stakeholders and media.

Work on communications material and strategies is often done with the leadership and assistance of Communications New Brunswick.

Communications Services has the responsibility to:

- develop communications and marketing strategies;
- monitor and analyze media coverage;
- deal with media relations;
- provide advice to the minister and senior managers on communications and public issues;
- support the minister during the legislative session through a wide array of tasks from speech writing to providing media advice;
- write communications and marketing materials;
- oversee content on the department's Web site, and respond to public queries, and
- facilitate and organize pre-budget consultations.

Service des communications

Le Service des communications a pour rôle de mettre en valeur les programmes et les politiques du ministère des Finances auprès du grand public, des intervenants et des médias.

Le travail sur le matériel et les stratégies de communication se fait souvent avec le leadership et l'aide de Communications Nouveau-Brunswick.

Le Service des communications a les responsabilités suivantes :

- élaborer des stratégies de communication et de marketing;
- surveiller et analyser la couverture médiatique;
- s'occuper des relations avec les médias;
- conseiller le ministre et la haute direction en matière de communications et de questions publiques;
- assister le ministre durant les sessions de l'Assemblée législative par l'accomplissement de diverses tâches allant de la rédaction de discours à la fourniture de conseils médiatiques;
- rédiger des documents de communication et de marketing;
- surveiller le contenu du site Web du Ministère et répondre aux demandes de renseignements du public;
- préparer et organiser les consultations prébudgétaires.

Finance and Administration Division

The Finance and Administration Division provides a blend of corporate services to over 20 departments, agencies and commissions of government that have a staff complement of approximately 600.

As a shared services organization, the objective of the division is to achieve economies associated with common support staffing, processes and systems. In so doing, better service can be provided in the fields of information technology and management, human resources and financial management.

Also included within the Finance and Administration Division are the Policy and Planning Branch and the Process Documentation Branch whose activities are targeted strictly to the Department of Finance.

The *Public Interest Disclosure Act* took effect on July 1, 2008. The act encourages employees in the public service to come forward if they believe that wrongdoing has occurred or is about to occur in the workplace. The act protects against reprisal and provides a fair and objective process for those accused of wrongdoing. With respect to this act, the designated officer for the Department of Finance is the assistant deputy minister of the Finance and Administration Division. No employees brought forward allegations of wrongdoing during 2008-2009.

Financial Services Branch

The Financial Services Branch is responsible at the strategic level for working with departments, agencies and commissions to ensure that annual budgets are consistent with the policies, priorities and spending targets of government. This is achieved through budget development and by targeting financial, human and technological resources to achieve agreed upon priorities as defined in key policy documents, and

Division des finances et de l'administration

La Division des finances et de l'administration offre une gamme de services généraux à plus de 20 ministères, organismes et commissions du gouvernement qui ont un effectif d'environ 600 personnes.

À titre d'organisme de services communs, la Division a pour objectif de réaliser des économies grâce à un personnel de soutien, à des processus et à des systèmes communs. Elle peut ainsi offrir de meilleurs services dans les domaines de la technologie et de la gestion de l'information, de la gestion des ressources humaines et de la gestion financière.

La Direction des politiques et de la planification et la Direction de la documentation des processus font aussi partie de la Division des finances et de l'administration. Les activités de ces directions visent strictement le ministère des Finances.

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008. La loi encourage les employés des services publics à le signaler s'ils pensent que des actes répréhensibles ont été commis ou seront commis au travail. La loi protège ces personnes contre des représailles et prévoit des formalités équitables et impartiales auxquelles peuvent faire appel les personnes accusées d'actes répréhensibles. Au sujet de cette loi, le fonctionnaire désigné pour le ministère des Finances est la sous-ministre adjointe des Finances et de l'administration. En 2008-2009, aucun employé n'a porté d'allégations d'actes répréhensibles.

Direction des services financiers

Sur le plan stratégique, la Direction des services financiers travaille avec les ministères, les organismes et les commissions pour faire en sorte que les budgets annuels soient conformes aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépenses du gouvernement. Elle assume cette responsabilité en élaborant les budgets et en affectant les ressources financières, humaines et technologiques

doing so within the government's fiscal framework and assigned spending targets.

Once a budget is defined, the branch is directly involved in supporting organizational management as it moves through the various budget approval processes. The provision of accounting services, financial advice, analysis and control functions, assets and risk management, and financial reporting services in turn allows for the ongoing operational management of these departmental, agency and commission budgets. These culminate in public accountability for financial management outcomes through the Public Accounts process.

Aside from the successful completion of cyclical responsibilities, branch efforts continued to be targeted at improving service levels to support organizations through the more efficient use of available resources. This was made possible through technology, a medium that not only allows staff more time to devote themselves to service at an interpersonal level but also improves the scope and timeliness of financial reporting and asset management.

Human Resources Branch

The Human Resources Branch is responsible for the provision of leadership and advice on human resources issues. At the traditional service level, these responsibilities include policy and procedure development, policy and procedure implementation and interpretation (Equal Employment Opportunity, Employee Family Assistance Program), employee compensation and benefit administration, staffing, job evaluation and classification, official languages, training, performance management (discipline, skill deficiencies, poor job match), and, to a lesser extent, labour relations issues – given a predominantly non-union environment.

de manière à réaliser les priorités convenues dans les principaux documents de politique, et ce, dans les limites du cadre financier du gouvernement et des objectifs fixés en matière de dépenses.

Une fois qu'un budget est établi, la Direction offre un soutien direct à la gestion organisationnelle pendant que le budget est soumis aux divers processus d'approbation. La prestation de services de comptabilité, de conseils financiers, de fonctions d'analyse et de contrôle, de services de gestion de l'actif et des risques ainsi que la production de rapports financiers permet, en retour, la gestion opérationnelle continue des budgets de ces ministères, organismes et commissions. Cela aboutit à la responsabilisation publique quant aux résultats de la gestion financière grâce au processus des comptes publics.

En plus de s'être acquittée de ses responsabilités périodiques, la Direction a poursuivi ses efforts visant à améliorer les niveaux de service à l'appui des organismes à travers une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Cela est possible grâce à la technologie qui, en plus de libérer le personnel pour lui permettre de se consacrer davantage au service sur le plan interpersonnel, élargit la portée et accélère la réalisation des rapports financiers et de la gestion de l'actif.

Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines a la responsabilité de fournir une direction et des conseils sur les questions relatives aux ressources humaines. Sur le plan des services traditionnels, ces responsabilités comprennent l'élaboration de directives et de procédures, la mise en œuvre et l'interprétation des directives et des procédures (égalité d'accès à l'emploi, programme d'aide aux employés et à leur famille), l'administration des salaires et des avantages sociaux des employés, la dotation en personnel, l'évaluation et la classification des postes de travail, les langues officielles, la formation, la gestion du rendement (mesures disciplinaires, déficiences d'habiletés, mauvais jumelage des travailleurs et des emplois) et, dans une moindre mesure, les questions des relations de travail dans un milieu en grande partie non syndiqué.

However, the traditional role of generalized human resources planning has been augmented with strategic human resources planning, organizational development and change management. This development is in response to a competitive job market for scarce human resources and organizational change in how government services are being delivered.

These factors affect not only the skill sets and competencies of civil servants, but also their numbers.

During 2008-2009, efforts continued to recruit and orient new employees. On behalf of all our clients, 50 competitions for full-time positions were processed, 93 individuals were hired for varying periods on a casual basis, and 41 students were placed. In addition to participation in the corporate orientation session titled Machinery of Government, in-house orientation sessions were held to meet the information needs of new and existing employees.

The Department of Finance is committed to actively offer and provide quality services to the public in the public's official language of choice.

Throughout the year, the branch continued to monitor and update all linguistic profiles to ensure that these meet the needs of clients and the public.

Seven employees participated in second-language training.

No complaints under the *Official Languages Act* were received during 2008-2009.

Efforts were also made to retain valued government employees. Interdepartmentally, efforts included job classification reviews, of which 52 were completed. This activity acknowledges the relevance of income to employee retention.

Cependant, l'ancien rôle de la planification générale des ressources humaines a été élargi pour inclure la planification stratégique des ressources humaines, le développement organisationnel et la gestion du changement. Cette évolution est motivée par la concurrence pour le recrutement de ressources humaines limitées et par les changements organisationnels visant les modes de prestation des services du gouvernement.

Ces facteurs influent non seulement sur la gamme des compétences et les habiletés des fonctionnaires, mais aussi sur leur nombre.

Au cours de l'exercice 2008-2009, les efforts visant le recrutement et l'initiation des nouveaux employés se sont poursuivis. En ce qui a trait à tous nos clients, 50 concours ont été tenus, 93 personnes ont été engagées à titre d'employés occasionnels pour des périodes variées, et 41 étudiants ont fait des stages. En plus de la séance d'initiation générale intitulée « Rouages et fonctionnement du gouvernement du Nouveau-Brunswick », des séances internes ont été offertes pour répondre aux besoins d'information des nouveaux employés et des employés en poste.

Le ministère des Finances tient à offrir et à fournir activement aux membres du public des services de qualité dans la langue officielle de leur choix.

Tout au long de l'exercice, la Direction a continué à examiner et à mettre à jour tous les profils linguistiques afin de veiller à ce qu'ils répondent aux besoins des clients et du public en général.

Sept employés ont reçu une formation en langue seconde.

Au cours de l'année 2008-2009, aucune plainte n'a été déposée en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Des efforts ont également été déployés pour conserver des employés appréciés par le gouvernement. À l'échelle interministérielle, les efforts ont compris 52 révisions de classification des postes. Cette activité reconnaît l'importance du revenu pour le maintien des effectifs.

The annual employee recognition dinner was organized and held, where several individuals were recognized for their long-term service to the government and, in turn, to the people of New Brunswick. This annual event is seen as a supplement to ongoing management efforts to recognize finance employee contributions on a day-to-day basis and through the employee performance management process.

Information Management and Technology Branch

The Information Management and Technology Branch is responsible for the effective, secure use and management of technology and information. The branch comprises four sections: Information Management, Operations and Technical Support, Business Application Development and Information Security and Technical Architecture.

Information management includes the development of policies, guidelines and best practices for employees of the department to improve productivity through better management of information, both electronic and physical. Information management also includes responsibility for the lifecycle of departmental information through the development of records retention schedules and related policies and guidelines.

Accomplishments included the assessment of the department's information holdings through a report card. This resulted in the revitalization of information management in the department with an emphasis on electronic records management. As well, six new retention schedules were created and approved, information management requirements were developed for customized business applications, and information management services were provided to two agencies supported by the department.

On a organisé et tenu le dîner annuel en l'honneur de plusieurs employés du Ministère au service du gouvernement, et donc de la population du Nouveau-Brunswick, depuis de nombreuses années. Cette activité annuelle est un complément des efforts continus de la Direction pour reconnaître la contribution des employés du ministère des Finances, de façon quotidienne et dans le cadre du processus de gestion du rendement des employés.

Direction de la gestion de l'information et de la technologie

La Direction de la gestion de l'information et de la technologie est chargée d'assurer l'utilisation et la gestion efficaces et sécuritaires de la technologie et de l'information. Elle compte quatre sections : Gestion de l'information, Opérations et soutien technique, Développement des applications de gestion, Sécurité de l'information et architecture technique.

La Section de la gestion de l'information comprend l'élaboration de politiques, de directives et de pratiques exemplaires pour les employés du Ministère en vue d'améliorer la productivité grâce à une meilleure gestion de l'information conservée sur support électronique ou conventionnel. La gestion de l'information comporte aussi le contrôle du cycle de vie de l'information du Ministère au moyen de l'élaboration de calendriers de conservation des documents ainsi que de politiques et de directives connexes.

Parmi les réalisations, mentionnons l'évaluation des fonds de renseignements du Ministère au moyen d'un bulletin de rendement. Il en est résulté la revitalisation de la gestion de l'information au sein du Ministère, l'accent étant mis sur la gestion des documents électroniques. De plus, six nouveaux calendriers de conservation ont été créés et approuvés, les exigences de gestion de l'information ont été établies pour les applications de gestion personnalisées et des services de gestion de l'information ont été offerts à deux organismes soutenus par le Ministère.

Operations and Technical Support includes the provision of help desk services, hardware and software procurement, hardware evergreening, software licensing, infrastructure planning and management, network administration and database management.

Accomplishments included the continuation of the department's computer/server evergreening plan, the upgrading of all computer operating systems to Windows XP, the provision of help desk services to 600+ clients, the migration of 13 of 17 office sites to the new GNB Wide Area Network, and the implementation of 17 application databases in Oracle.

Business Application Development includes the delivery of software solutions to meet the business needs of our clients. Software solutions are provided in the form of either a custom-built application or a commercial product implementation. In addition to software development, this section also provides project management, process engineering, quality assurance, Web content posting and business analysis services.

Accomplishments included ongoing maintenance and support of 55 customized business applications, over 14 change requests and the development of five new business systems. During the year, the largest project was the conversion of all business applications to ensure their operability in Office 2007, which will be rolled out to all customer computers in 2009. The Application Development Section took this opportunity to decommission outdated applications, integrate processes and maximize the re-use of applications for various clients. The section also performed the project management for the implementation of two Oracle Financial modules in the Treasury Division — the treasury and cash management modules.

Information Security and Technical Architecture includes developing the technology hardware and software strategies for the branch and ensuring that departmental procedures, security risk management, awareness, and incident response meet or exceed the

La Section des opérations et du soutien technique offre des services d'assistance technique, d'approvisionnement en matériel et en logiciels, de mise à jour constante du matériel, d'obtention de licences pour l'utilisation de logiciels, de planification et de gestion de l'infrastructure, d'administration de réseaux et de gestion de bases de données.

Les réalisations comprennent la poursuite du plan de mise à jour constante des ordinateurs et des serveurs du Ministère, la mise à niveau des systèmes d'exploitation de tous les ordinateurs à Windows XP, la prestation de services d'assistance technique à plus de 600 clients, la migration de 13 bureaux sur 17 au nouveau réseau étendu du GNB et la mise en service de 17 bases de données d'applications dans Oracle.

La Section du développement des applications de gestion assure la résolution des problèmes de logiciels afin de répondre aux besoins de gestion de nos clients. Les solutions sont fournies sous forme de personnalisation des applications ou d'implantation de produits commerciaux. Outre le développement de logiciels, cette section offre des services de gestion de projets, d'étude de procédés, d'assurance de la qualité, d'affichage sur le Web et d'analyse des activités.

Les réalisations comprennent l'entretien et le soutien continu de 55 applications personnalisées, le traitement de 14 demandes de changement et le développement de cinq nouveaux systèmes de gestion. Au cours de l'exercice financier, le plus grand projet a été la conversion de toutes les applications de gestion afin d'assurer leur exploitabilité dans Office 2007, qui sera déployé sur tous les ordinateurs de nos clients en 2009. La Section a profité de l'occasion pour retirer les applications désuètes, intégrer les processus et maximiser la réutilisation des applications de divers clients. Elle a également assuré la gestion du projet de mise en service de deux modules financiers Oracle dans la Division de la trésorerie, soit les modules de gestion de la trésorerie et de l'encaisse.

La Section de la sécurité de l'information et de l'architecture technique assure l'élaboration de stratégies technologiques en matière de matériel et de logiciel pour la Direction et veille à ce que les procédures, la gestion des risques de sécurité, la

standards established by the Government Information Systems Security Policy.

Accomplishments included developing a strategy that resulted in immediate as well as long-term savings on hardware purchases by implementing new technologies that allow work to be consolidated on fewer servers. Also, an information security program was initiated, starting with an implementation plan for compliance to the Government Information Systems Security Policy.

Policy and Planning Branch

The Policy and Planning Branch is responsible for legislative support to the minister and senior management, liaison with the Executive Council Office and the Board of Management, research and planning, and the provision of advice and assistance regarding departmental legislation. The branch is in charge of policy development in collaboration with other divisions, strategic planning, emergency planning, internal communications and operation of the departmental Intranet. Employees also represent the department on several interdepartmental committees.

Key functions include the co-ordination and administration of departmental corporate activities related to the Legislative Assembly, Cabinet and the general public. This includes the processing of bills, ministerial statements, tabling motions, debatable motions, Opposition bills and tabling of documents.

During 2008-2009, the branch handled 41 Memoranda to Executive Council, 24 submissions to the Board of Management, five requests made under the *Right to Information Act* and five regulatory changes.

Staff in the branch researched and developed a new piece of legislation that was adopted early in 2008-2009 — the *Fees Act*, which had been promised in the government's *Charter for Change*. The new act

sensibilisation et la capacité d'intervention en cas d'incident du Ministère soient égales ou supérieures aux normes établies par la politique du gouvernement en matière de sécurité des systèmes d'information.

Les réalisations comprennent l'élaboration d'une stratégie qui a conduit à des économies immédiates et à long terme dans l'achat de matériel grâce à l'implantation de nouvelles technologies permettant de consolider le travail sur moins de serveurs. De plus, un programme de sécurité de l'information a été lancé, en commençant par un plan de mise en œuvre pour assurer la conformité à la politique du gouvernement en matière de sécurité des systèmes d'information.

Direction des politiques et de la planification

La Direction des politiques et de la planification est chargée d'offrir un soutien parlementaire au ministre et à la haute direction et d'assurer les liaisons avec le Bureau du Conseil exécutif et le Conseil de gestion. Elle s'occupe aussi de la recherche et de la planification, des conseils et de l'aide concernant les lois relevant du Ministère, de l'élaboration des politiques de concert avec les autres divisions, de la planification stratégique, de la planification d'urgence, des communications internes, du fonctionnement du site Intranet du Ministère et de la représentation du Ministère au sein de plusieurs comités interministériels.

Ses responsabilités clés comportent également la coordination et l'administration des activités générales du Ministère ayant trait à l'Assemblée législative, au Cabinet et au grand public. Cela comprend le traitement de projets de lois, de déclarations ministérielles, de motions de dépôt, de motions sujettes à débat, de projets de loi de l'opposition, ainsi que le dépôt de documents.

Au cours de 2008-2009, la Direction a traité 41 mémoires au Conseil exécutif, 24 présentations au Conseil de gestion, cinq demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information* et cinq modifications de règlements.

Le personnel de la Direction a étudié et formulé une nouvelle loi qui a été adoptée au début de 2008-2009, la *Loi sur les droits à percevoir*, conformément aux engagements pris dans le *Pacte*

applies to Part I of the public service. It requires detailed information to be made public on all upcoming fee increases and all new fees at least 60 days before implementation by government departments.

A related administrative policy was created to replace a 1983 version. Branch staff held more than 20 meetings with other departments to provide procedural and policy support for the new act. They also co-ordinated the publication of the first-ever *Annual Report on Fees* in January 2009. The document contained detailed information regarding new fees and fee increases planned by government departments for the upcoming fiscal year of 2009-2010.

The branch also produced the department's annual report, contacted other jurisdictions for information, answered correspondence, and maintained a central inventory of all departmental contracts and agreements.

Process Documentation Branch

The Department of Finance continually reviews and assesses business processes to achieve greater operational efficiency. Clients partnered with the Information Management and Technology Branch and the Strategic Initiatives and Revenue Management Branch to conduct several business process mapping/re-engineering exercises. The objective of these exercises was to analyze current operational practices/processes to see where further operational gains may be realized prior to automation, or to simply document current processes with standard operating procedures.

In the fall of 2007, the department established the Process Documentation Branch. Its mandate involves cataloguing, reviewing and evaluating departmental business processes and plans respecting risk management, business continuity, succession, operations and overall departmental strategy. The branch will also

pour le changement du gouvernement. La nouvelle loi s'applique à la Partie I de la fonction publique et exige la publication de renseignements détaillés sur toutes les augmentations de droits à venir et tous les nouveaux droits au moins 60 jours avant leur mise en application par les ministères.

Une politique administrative connexe a été élaborée pour remplacer une version de 1983. Le personnel de la Direction a tenu plus de vingt réunions avec d'autres ministères afin d'offrir un soutien procédural et stratégique concernant la nouvelle loi. Le personnel a également coordonné la publication du tout premier rapport annuel sur les droits en janvier 2009. On y trouve des renseignements détaillés sur les nouveaux droits et les augmentations de droits projetés par les ministères pour l'exercice 2009-2010.

La Direction a aussi produit le rapport annuel du Ministère, communiqué avec les représentants d'autres administrations pour obtenir de l'information, répondu à la correspondance et tenu un inventaire central de tous les contrats et accords du Ministère.

Direction de la documentation des processus

Le ministère des Finances examine et évalue de façon continue les processus de gestion afin d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Des clients se sont associés à la Direction de la gestion de l'information et de la technologie et à la Direction des initiatives stratégiques et de la gestion du revenu afin de mener plusieurs activités de modélisation et de réorganisation des processus de gestion. Ces activités visent à analyser les pratiques ou les processus opérationnels actuels afin de voir s'il serait possible de réaliser d'autres gains opérationnels avant l'automatisation ou tout simplement de documenter les processus actuels au moyen de procédures de fonctionnement normalisées.

À l'automne 2007, le Ministère a créé la Direction de la documentation des processus qui a, pour mandat, de cataloguer, d'examiner et d'évaluer les processus de gestion du Ministère ainsi que les plans concernant la gestion des risques, la continuité opérationnelle, la relève, les activités et

develop templates and provide supporting documentation.

During this fiscal year, the branch, in partnership with divisional representatives, began the high level documentation of all business processes. Processes are rated by criticality, then individually documented. Once documented, the finalized documents are stored in a central electronic folder structure. This project is expected to be finalized by the end of the third quarter in 2009.

la stratégie globale du Ministère. La Direction élaborera également des modèles et fournira des documents à l'appui.

Durant l'exercice, la Direction a commencé, en partenariat avec les représentants des divisions, la documentation de haut niveau de tous les processus de gestion. Les processus sont classés selon leur gravité, puis individuellement documentés. Après quoi, les documents définitifs sont conservés dans une structure de classement électronique central. Ce projet devrait être terminé d'ici la fin du troisième trimestre de 2009.

Fiscal Policy Division

The Fiscal Policy Division provides policy advice, analysis and information in the areas of fiscal and budget policy, intergovernmental fiscal relations and the economy. The division co-ordinates the multi-year fiscal framework, which forms the basis of the Province's overall budget plan. It also co-ordinates the preparation and production of the annual budget speech, monitors the budget plan over the course of the year, and monitors and reports on the Province's economic performance. Among the division's other responsibilities are revenue forecasting, economic forecasting and the provision of statistical data and analysis.

The division is also responsible for federal-provincial consultations and negotiations with respect to programs under the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* and the Canada Pension Plan.

The division represents the Province's interests through participation in various intergovernmental forums, and ensures that the Province's positions are communicated to the federal government, other governments and other parties.

The division is the source of economic and fiscal intelligence and statistics contained within departmental publications and other documents, including the *2009-2010 Budget*, *The New Brunswick Economy 2009*, the provincial Prospectus (18K) and reports for credit rating agencies.

Division de la politique fiscale

La Division de la politique fiscale fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. Elle coordonne le plan financier pluriannuel, qui forme l'assise du plan budgétaire global du gouvernement. Elle coordonne aussi la rédaction du discours du budget annuel, assure le suivi du plan budgétaire pendant l'exercice et présente des rapports sur le rendement économique de la province. La Division a également d'autres responsabilités, notamment la prévision des recettes, la formulation des prévisions économiques et la présentation de données et d'analyses statistiques.

La Division est aussi chargée des consultations et des négociations fédérales-provinciales relatives aux programmes établis en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et au titre du Régime de pensions du Canada.

La Division défend les intérêts de la province en participant à diverses tribunes intergouvernementales et elle s'assure que les points de vue du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont communiqués au gouvernement fédéral, aux autres gouvernements et aux divers intéressés.

La Division est la source des renseignements et des statistiques économiques et financiers qui sont présentés dans les publications et d'autres documents du Ministère, dont le *Budget 2009-2010*, *L'économie du Nouveau-Brunswick 2009*, le prospectus du gouvernement provincial (formulaire 18-K) et les rapports pour les agences d'évaluation.

Federal-Provincial Fiscal and Statistical Relations Branch

The branch contributes to the protection of the Province's financial interests by providing policy advice, analysis and information with respect to fiscal relations with the Government of Canada and other provincial governments.

It is involved in intergovernmental negotiations and consultations on major federal transfer programs – including Equalization and social program transfers – and in the ongoing maintenance of such programs, as well as intergovernmental consultations on the Canada Pension Plan. The branch plays a key support role for intergovernmental meetings of finance ministers and First Ministers, and represents the Province on various technical committees.

The branch also forecasts and monitors a number of major revenue sources, including Equalization, health and social program transfers and the income taxes.

Throughout the year, the branch provided advice and support for a number of meetings of federal-provincial-territorial finance ministers and first ministers as the global economic crisis unfolded. It continued to ensure that the Province's position on federal-provincial fiscal arrangements and other issues was communicated. As well, it continued to be involved in the work of provincial-territorial governments on key federal-provincial-territorial issues.

The branch was also involved in the ongoing review of the Canada Pension Plan as part of the 2007-2009 triennial review process.

The statistical function of the branch is conducted under the *Statistics Act* through the focal point office. The branch has a close working relationship with Statistics Canada and represents the Province in federal-provincial discussions of statistical issues

Direction des relations fédérales-provinciales, finances et statistiques

La Direction veille à ce que les intérêts financiers du gouvernement provincial soient protégés en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les relations financières avec le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces.

Elle participe aux négociations et aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral – dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes sociaux – et au maintien de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada (RPC). La Direction joue un rôle de soutien important à l'occasion des réunions intergouvernementales des ministres des Finances et des premiers ministres. Elle représente aussi la province à divers comités techniques.

La Direction prévoit et surveille aussi diverses sources de recettes principales, y compris les paiements de péréquation, les transferts en matière de santé et de programmes sociaux et les impôts sur le revenu.

Tout au long de l'exercice, la Direction a offert des conseils et un soutien pour un certain nombre de rencontres des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances, y compris les premiers ministres provinciaux, à mesure que la crise économique mondiale se déployait. Elle a continué d'assurer la communication efficace et précise de la position du gouvernement provincial sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux et d'autres dossiers. De plus, elle a continué de participer aux travaux des gouvernements provinciaux et territoriaux ayant trait aux dossiers fédéraux-provinciaux-territoriaux importants.

La Direction a également participé à l'examen en cours du Régime de pensions du Canada dans le cadre du processus d'examen triennal 2007-2009.

Les activités de statistique de la Direction sont menées conformément à la *Loi sur les statistiques* par l'entremise du bureau de coordination. La Direction collabore étroitement avec Statistique Canada et représente le gouvernement dans les

through the Federal-Provincial-Territorial Consultative Council on Statistical Policy and its committees.

The branch provides socio-economic and demographic research, analysis and information services to government. It prepared and produced the *New Brunswick Economy 2009* publication. It is also responsible for the production of the budget speech and associated documents, and is actively involved in the pre-budget consultation process.

During the year, the branch was involved in the dissemination of a number of releases of the 2006 Census results and continued to work with departments and agencies, including the Population Growth Secretariat, in undertaking their mandates.

The branch, in collaboration with Elections NB and Statistics Canada, saw the production of the 2006 Census profiles for N.B. Provincial Electoral Districts.

Population and economic statistics were presented in bulletins distributed to provincial government users on a regular basis. The branch also ensured the maintenance and updating of existing socio-economic and demographic data on the Department of Finance Web site.

The branch was involved in various federal-provincial meetings on statistical issues, including the 2006 Census coverage studies and planning for the 2011 Census.

Fiscal Policy and Economics Branch

The Fiscal Policy and Economics Branch provides policy advice, analysis and information pertaining to fiscal and budget policy as well as the economy.

Key elements of the branch's mandate are co-ordination of the multi-year fiscal framework and provincial budget, preparation of the budget speech,

discussions fédérales-provinciales touchant les questions statistiques examinées par le Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la statistique et par ses comités.

La Direction offre au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socio-économiques et démographiques. Elle a préparé et produit la publication *L'économie du Nouveau-Brunswick 2009*. Elle est également responsable de la production du discours du budget et participe activement au processus de consultation prébudgétaire.

Durant l'exercice, la Direction a contribué à la diffusion d'un certain nombre de résultats du Recensement de 2006 et continué de travailler avec divers ministères et organismes, dont le Secrétariat de la croissance démographique, dans la réalisation de leurs mandats.

La Direction a veillé, en collaboration avec Élections NB et Statistique Canada, à la production des profils du Recensement de 2006 pour les circonscriptions électorales provinciales du Nouveau-Brunswick.

Des statistiques sur la population et l'économie ont été présentées dans des bulletins distribués de façon régulière aux clients du gouvernement provincial. La Direction a également veillé au maintien et à la mise à jour des données socioéconomiques et démographiques affichées dans le site Web du ministère des Finances.

La Direction a participé à diverses rencontres fédérales-provinciales sur des questions statistiques, notamment sur les études sur la couverture du Recensement de 2006 et la planification du Recensement de 2011.

Direction de la politique fiscale et économique

La Direction de la politique fiscale et économique fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information ayant trait aux politiques fiscales et budgétaires ainsi qu'à l'économie.

La coordination du plan financier pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours du budget, le suivi du plan budgétaire et la

monitoring the budget plan, and co-ordinating the government's overall revenue forecast. The branch forecasts some of the Province's major revenue sources. It also monitors the balanced budget legislation that requires an overall budgetary balance over designated fiscal periods.

The branch also provides socio-economic research, analysis and information services to the government. This includes monitoring and reporting on current trends in the economy, preparing economic forecasts for budget planning and decision-making, assessing the impact of economic developments upon the province, and assisting departments and agencies in accessing economic information on the province.

The branch also undertakes research and analysis in regards to fiscal developments in other jurisdictions.

During the year, the branch worked with the Office of the Comptroller to make a number of improvements that were reflected in Volume 1 of the 2007-2008 Public Accounts, resulting in greater transparency, accountability and improved financial information.

In carrying out its economic function, the branch analyzed economic trends in the province and in its major export markets. This work took on even greater significance in the face of a global economic slowdown. The branch provided a review of the province's economic performance in 2008 and the outlook for 2009 that were presented in the publication, *The New Brunswick Economy 2009*, which was tabled in the Legislative Assembly March 17, 2009, along with the budget.

Staff of the branch made presentations on international, national and provincial socio-economic conditions and the Province's fiscal position to various audiences such as international credit rating agencies and within government.

coordination des prévisions des recettes globales du gouvernement représentent des éléments essentiels de son mandat. Elle prévoit certaines des principales sources de recettes du gouvernement provincial. Elle veille au respect de la loi relative au budget équilibré, qui vise un équilibre budgétaire global au cours de périodes financières désignées.

La Direction offre au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socio-économiques. Ce travail consiste, entre autres, à suivre de près les tendances économiques actuelles et à en rendre compte, à établir des prévisions économiques en vue de la planification budgétaire et de la prise d'autres décisions gouvernementales, à évaluer les incidences de l'évolution économique sur la province et à aider les ministères et les organismes gouvernementaux à obtenir des données statistiques provinciales.

La Direction entreprend également des recherches et des analyses concernant l'évolution financière des autres provinces.

Durant l'exercice, la Direction a travaillé avec le Bureau du contrôleur pour effectuer un certain nombre d'améliorations qui avaient été mentionnées dans le volume 1 des Comptes publics de 2007-2008, ce qui a abouti à une transparence et une reddition de comptes accrues et à une meilleure information financière.

Pour s'acquitter de sa fonction économique, la Direction a analysé les tendances économiques dans la province et dans ses principaux marchés d'exportation. Ce travail a pris une importance encore plus grande dans le contexte du ralentissement économique mondial. La Direction a contribué à l'examen du rendement économique de la province en 2008 et des perspectives pour 2009 qui ont été présentées dans la publication, *L'économie du Nouveau-Brunswick 2009*, laquelle a été déposée à l'Assemblée législative le 17 mars 2009, avec le budget.

Le personnel de la Direction a donné des présentations sur les conditions socio-économiques internationales, nationales et provinciales et la situation budgétaire du gouvernement provincial à divers auditoires comme les agences internationales d'évaluation du crédit et le gouvernement.

Budget and Financial Management Division

The mission of the Budget and Financial Management Division is to promote the effective and efficient use of the financial resources of government and to provide secretariat services to the Board of Management.

The division provides services in two core business areas: budget preparation and expenditure monitoring, and Board of Management secretariat services. The nature of these and other initiatives assigned to the division allows it to offer developmental opportunities for the government's internship program.

Budget Preparation and Monitoring

Staff in the division play a key role in developing budgets and implementing multi-year expenditure plans that are in keeping with the stated fiscal objectives of government. These plans are continually monitored so that changes in the fiscal forecast can be anticipated and responded to appropriately. The division provides analysis, advice and restraint options for consideration by government.

The division achieved the following objectives during the 2008-2009 fiscal year:

- prepared forecasts of provincial expenditures quarterly and for multi-year fiscal framework presentations and the annual budget;
- developed and implemented the 2009-2010 budget process for ordinary, capital, special purpose and special operating agency accounts consistent with government's fiscal plan;
- prepared the 2009-2010 Main Estimates, including the Capital Estimates;

Division de la gestion financière et du budget

La mission de la Division de la gestion financière et du budget est de préconiser une utilisation efficace des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil de gestion.

La Division offre des services dans deux secteurs d'activité de base : préparation du budget et suivi des dépenses, et services de secrétariat au Conseil de gestion. La nature de ces services et des autres projets qui lui sont assignés lui permet d'offrir des possibilités de perfectionnement au moyen du programme de stages gouvernemental.

Préparation et suivi du budget

Les membres du personnel de la Division jouent un rôle clé dans l'élaboration des budgets et la mise en œuvre de plans de dépenses pluriannuels s'inscrivant dans les objectifs financiers énoncés par le gouvernement. Ces plans sont suivis de près en tout temps pour permettre de prévoir tout changement dans les prévisions financières et d'y réagir de façon appropriée. La Division présente au gouvernement des analyses, des conseils et des options de compressions.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Division a atteint les objectifs suivants :

- préparation des prévisions des dépenses provinciales de façon trimestrielle et en vue d'exposer sur le plan financier pluriannuel et le budget annuel;
- élaboration et mise en œuvre du processus budgétaire de 2009-2010 pour le compte ordinaire, le compte de capital, le compte à but spécial et le compte des organismes de services spéciaux, conformément au plan financier du gouvernement;
- préparation du budget principal 2009-2010, dont le budget de capital;

- monitored spending of the ordinary, capital, special purpose and special operating agency accounts on behalf of the chair of the Board of Management;
- prepared the expenditure portion of the 2007-2008 Major Variance Analysis for Volume 1 of Public Accounts, and
- provided support to the minister in the Legislative Assembly to obtain authority for appropriations as required under the *Financial Administration Act*.

- surveillance des dépenses du compte ordinaire, du compte de capital, du compte à but spécial et du compte des organismes de services spéciaux au nom du président du Conseil de gestion;
- préparation de la section portant sur les dépenses de l'analyse des principaux écarts figurant au volume 1 des Comptes publics 2007-2008;
- soutien au ministre à l'Assemblée législative pour en obtenir les autorisations de crédits budgétaires, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Treasury Division

The Treasury Division is responsible for financing the Province's cash requirements; management of the Consolidated Fund; administration of outstanding debenture debt; investment management and administration of pension, sinking, special purpose and trust funds; financial policy analysis and advice; Crown corporation and municipal financing as well as strategic marketing of New Brunswick debt to investors. It is the sole provider of these services to government and, in this capacity, is accountable for achieving government's risk management, cost and rate-of-return objectives.

In 2008-2009, Treasury Division, in partnership with the department's Information Management and Technology Branch and the Office of the Comptroller, implemented a new cash management and treasury system. The new system has allowed the division to automate and streamline work functions by moving to a single information source for the recording of receipts and expenses, managing cash requirements, and for issuing and tracking outstanding debt. The functionality of the new system has allowed for the streamlining of accounting between Treasury and the Province's financial reporting system, thereby minimizing operational risk.

The division is organized to reflect the checks and balances system employed by financial institutions worldwide to ensure separation of transaction origination from transaction processing and monitoring functions.

Capital Markets Branch

The branch is responsible for long-term financing for the Province and its agencies, including the development of borrowing plans for the New Brunswick Power group of companies (NB Power) and the New Brunswick Electric Finance Corporation (NBEFC). The branch implements the plans, and also manages the financial liabilities of the

Division de la trésorerie

La Division de la trésorerie doit assurer le financement des besoins de trésorerie du gouvernement provincial, la gestion du fonds consolidé, la gestion de la dette sous forme de débetures non amorties, la gestion des placements, l'administration des caisses de retraite, des fonds d'amortissement, des fonds en fiducie et du fonds à but spécial, l'analyse des politiques financières et la prestation de conseils en la matière, le financement des sociétés de la Couronne et des municipalités, et la promotion stratégique de la dette du Nouveau-Brunswick auprès des investisseurs. La Division est la seule entité à fournir ces services au gouvernement et, à ce titre, est responsable de l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de gestion des risques, de coûts et de taux de rendement.

En 2008-2009, la Division a mis en œuvre, en partenariat avec la Direction de la gestion de l'information et de la technologie du Ministère et le Bureau du contrôleur, un nouveau système de trésorerie et de gestion de l'encaisse. Ce nouveau système lui a permis d'automatiser et de simplifier les fonctions de travail en passant à une seule source d'information pour l'inscription des rentrées de fonds et des dépenses, pour la gestion des besoins de liquidités et pour l'émission et le suivi des titres obligataires. La fonctionnalité du nouveau système a permis de simplifier la comptabilité entre la trésorerie et le système de rapports financiers de la province, réduisant ainsi le risque opérationnel.

La Division est organisée d'une manière qui correspond au système de freins et de contrepoids utilisé par les institutions financières du monde entier pour assurer la séparation entre le point de départ des transactions, le traitement des transactions et les fonctions de surveillance.

Direction des marchés financiers

La Direction veille au financement à long terme du gouvernement et de ses organismes ainsi qu'à l'élaboration de plans d'emprunt pour le groupe de sociétés d'Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB) et la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB). Elle met en œuvre les plans du gouvernement provincial

Province and the New Brunswick Municipal Finance Corporation (NBMFC).

During 2008-2009, the Province issued bonds totalling \$900 million in the Canadian public market, \$620 million to Canadian MTN (private) buyers, 300 million Swiss francs in the Swiss public market, \$59 million to the Canada Pension Plan Investment Board, and \$200 million to the sinking fund. Uses of these funds included \$995 million for general Provincial purposes and pre-financing Provincial 2009-2010 requirements, \$486 million to refinance maturing Provincial debt, and \$620 million for NBEFC to address NB Power's maturing debt and new financing requirements. In addition, \$117 million of debt was issued on behalf of NBMFC to support municipal capital projects.

The branch also is responsible for operating NBEFC and NBMFC and acting as fiscal agent for NB Power. The branch performs an investor relations function, domestically and internationally, to assist in the distribution of Provincial debt.

The branch also provides trust fund administration services, including setting investment objectives and policies, providing risk management analysis and advice, analyzing pension plan and employee benefit liabilities, performing compliance duties, providing accounting advice and services, and preparing trust fund financial statements.

Advice was provided to the Minister of Finance and the Board of Management on trustee issues for 19 funds under their management, with assets totalling \$13.1 billion. These include pension, sinking, special purpose and trust funds, each with unique investment objectives.

et de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB) et gère leur passif financier.

En 2008-2009, le gouvernement provincial a émis des obligations d'une valeur totale de 900 millions de dollars sur le marché public canadien, de 620 millions de dollars aux acheteurs canadiens (privés) d'obligations à moyen terme, de 300 millions de francs suisses sur le marché public suisse, de 59 millions de dollars à l'Office de placement du Régime de pensions du Canada et de 200 millions de dollars au fonds d'amortissement. De ces fonds, 995 millions de dollars ont été utilisés pour répondre aux besoins généraux de la province et pour préfinancer les besoins de 2009-2010, 486 millions pour en refinancer les obligations de la province arrivées à échéance et 620 millions pour traiter, par l'entremise de la CFENB, les obligations arrivées à échéance d'Énergie NB et pour répondre à ses besoins de nouveaux emprunts. De plus, des obligations d'une valeur de 117 millions de dollars ont été émises au nom de la CFMNB pour appuyer les projets d'immobilisations des municipalités.

La Direction veille également au bon fonctionnement de la CFENB et de la CFMNB en plus d'agir à titre d'agent financier pour Énergie NB. Elle s'occupe des relations avec les investisseurs, à l'échelle nationale et internationale, afin d'aider à répartir la dette provinciale.

La Direction offre également des services d'administration de fonds en fiducie, dont l'établissement des objectifs et des politiques de placement, la fourniture d'analyses et de conseils en matière de gestion des risques, l'analyse du passif des régimes de retraite et des avantages sociaux des employés, l'exécution de fonctions de surveillance, la prestation de conseils et de services comptables, et la préparation d'états financiers.

Des conseils ont été fournis au ministre des Finances et au Conseil de gestion sur des questions relatives aux fiduciaires de 19 fonds en régie dont les actifs ont une valeur totale de 13,1 milliards de dollars. Il s'agit de caisses de retraite, de fonds d'amortissement, de fonds en fiducie et de fonds à but spécial, chacun ayant des objectifs de placement spécifiques.

Banking and Cash Management Branch

The branch is responsible for management of the Consolidated Fund, sinking fund and other trust funds, banking arrangements and risk management.

Specific functions include preparing cash flow forecasts and arranging short-term borrowings on behalf of the Province and its agencies. The branch receives and deposits all Provincial revenues to ensure timely receipt and payment of monies to minimize short-term financing charges. The branch also executes short-term, bond and foreign exchange transactions on behalf of the Province, its agencies and various funds.

During the fiscal year, the branch processed 1,029 transactions totalling \$88.6 billion: \$84.8 billion of short-term investments, \$3.3 billion of short-term borrowings, and \$52 million of foreign exchange transactions.

With respect to risk management, the branch is responsible for preparing and implementing a broad range of debt, investment and operational policies and procedures.

In its compliance role, the branch is responsible for ensuring that debt and investment policies and procedures are established and followed. Having developed the division's strategic, operational and business continuity plans, the branch retains responsibility for their updating, which requires not only a clear understanding of corporate goals but also being current on trends in treasury management. As the division's operational risk manager, the branch is charged with the task of ensuring that the appropriate people and technologies are in place.

Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie

La Direction veille à la gestion du fonds consolidé, du fonds d'amortissement et d'autres fonds en fiducie, ainsi que les ententes bancaires et la gestion des risques.

Ses fonctions spécifiques comprennent la préparation de prévisions de trésorerie et l'obtention d'emprunts à court terme pour le gouvernement et ses organismes. La Direction reçoit et dépose toutes les recettes provinciales pour assurer la réception et le paiement en temps opportun des sommes afin de réduire au minimum les frais de financement à court terme. Elle fait également des placements au nom du gouvernement, de ses organismes et de ses fonds en fiducie.

Au cours de l'exercice, la Direction a effectué 1 029 opérations d'une valeur totale de 88,6 milliards de dollars. De cette somme, placements à court terme se sont chiffrés à 84,8 milliards, les emprunts à court terme se sont chiffrés à 3,3 milliards et les opérations de change à 52 millions.

Pour ce qui est de la gestion des risques, la Direction prépare et met en œuvre une vaste gamme de politiques et de procédures en matière de dettes, de placements et de fonctionnement.

Dans son rôle de surveillance, la Direction est chargée de veiller à ce que des politiques et des procédures en matière de dettes et de placements soient établies et respectées. Après avoir élaboré les plans stratégiques, opérationnels et de continuité des opérations de la division, la Direction garde la responsabilité de leur mise à jour, ce qui exige non seulement une compréhension claire des objectifs de l'organisation, mais aussi une connaissance des tendances actuelles en matière de gestion de trésorerie. En tant que gestionnaire des risques opérationnels de la division, la Direction est chargée de veiller à ce que les personnes et les technologies nécessaires soient en place.

Revenue and Taxation Division

The Revenue and Taxation Division provides policy advice, information and recommendations with respect to the analysis, design and implementation of the Province's tax policies. It assures fair, effective and efficient administration of tax and regulatory programs. It also offers policy advice and information in respect of federal-provincial-territorial tax policy relations. It participates on a number of inter-jurisdictional committees on issues of common interest and works in close collaboration with the Canada Revenue Agency (CRA).

Tax Policy Branch

The Tax Policy Branch researches and analyzes tax policy issues. It develops options, provides information, advice and recommendations, and implements legislative measures in support of the government's tax policy priorities. The policy work of the branch includes all areas of taxation: income tax (corporate and personal); consumption taxes (HST, gasoline and motive fuel, tobacco); property tax, and other taxes.

The Tax Policy Branch also negotiates with the federal government regarding tax co-operation, collection and administration agreements plus the ongoing maintenance of those agreements; tax policy matters, including HST and tobacco tax, as well as personal and corporate income tax.

In addition, the branch provides information to the general public and the business community in the interest of ensuring a better understanding of tax policy measures and the tax system in general.

Division du revenu et de l'impôt

La Division du revenu et de l'impôt offre des conseils d'orientation stratégique et de l'information, et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales du gouvernement. De plus, elle assure une administration équitable, efficace et efficiente des programmes d'impôt et de réglementation. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Direction de la politique de l'impôt

La Direction de la politique de l'impôt effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques fiscales. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations, et met en œuvre des mesures législatives pour appuyer les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction a trait à tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (TVH, taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac), impôt foncier et autres taxes.

La Direction négocie également avec le gouvernement fédéral des ententes de collaboration, de perception et d'administration fiscales, ainsi que leur maintien, des questions de politiques fiscales, y compris ce qui a trait à la TVH, la taxe sur le tabac et l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

De plus, la Direction fournit des renseignements au grand public et aux entreprises afin d'assurer une meilleure compréhension des mesures liées aux politiques fiscales et du système d'imposition en général.

On June 4, 2008, the government released A *Discussion Paper on New Brunswick's Tax System*, which presented a series of options intended to improve New Brunswick's tax competitiveness and encourage economic growth over the long term. Tax Policy staff played an instrumental role in this initiative. Following the release of the discussion paper, the government appointed an all-party Select Committee on Tax Review, which conducted public consultations throughout the province in June and July 2008. In December 2008, the Select Committee on Tax Review released its report with recommendations. In response to the release of the Select Committee's report, the Minister of Finance provided a broad outline of the government's tax reduction plan, which would be announced in the March 2009 budget.

During 2008-2009, the Labour-sponsored Venture Capital Tax Credit was extended to include the 2009 taxation year, while the Film Tax Credit program was extended to Dec. 31, 2009.

In March 2009, *The Plan for Lower Taxes in New Brunswick* was announced as part of the 2009-2010 budget. The four-year plan reduced both personal and corporate income taxes. The following summarizes the tax changes included in the budget:

- The existing four-rate, four-bracket personal income tax structure will be replaced with two rates of 9% and 12% and two income brackets by 2012.
- The general corporate income tax rate will be reduced from 13% to 12%, effective July 1, 2009, and will continue to be lowered each July 1st until the rate reaches 8% on July 1, 2012.
- Effective Jan. 1, 2009, the small business limit is increased from \$400,000 to \$500,000.

Le 4 juin 2008, le gouvernement a publié un *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*, qui présentait une série d'options destinées à améliorer la compétitivité fiscale de la province et à favoriser la croissance économique à long terme. Le personnel de la Direction a joué un rôle instrumental dans cette initiative. À la suite de la publication du document de travail, le gouvernement a formé le Comité spécial de l'examen de la fiscalité, composé de représentants de tous les partis, pour mener des consultations publiques dans l'ensemble de la province en juin et en juillet 2008. En décembre 2008, le comité spécial a publié son rapport avec ses recommandations. En réponse à la publication du rapport du comité spécial, le ministre des Finances a présenté les grandes lignes du plan de réduction des impôts du gouvernement, lequel devait être annoncé dans le budget de mars 2009.

En 2008-2009, le programme de crédit d'impôt pour le capital de risque de travailleurs a été étendu de façon à inclure l'année d'imposition 2009, tandis que celui du crédit d'impôt pour production cinématographique a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2009.

En mars 2009, le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* a été annoncé dans le budget de 2009-2010. Ce plan quadriennal permettra de réduire les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Suit un résumé des modifications fiscales comprises dans le budget.

- Remplacement de la structure actuelle de l'impôt sur le revenu des particuliers, à quatre taux et quatre tranches, par deux taux de 9 % et de 12 % et par deux tranches de revenu d'ici 2012.
- Réduction du taux général d'impôt sur le revenu des corporations de 13 % à 12 %, le 1^{er} juillet 2009, puis réductions successives chaque 1^{er} juillet jusqu'à ce que le taux atteigne 8 % le 1^{er} juillet 2012.
- Augmentation, le 1^{er} janvier 2009, de la limite de revenu admissible au taux des petites entreprises, laquelle passera de 400 000 à 500 000 dollars.

- Enhancement of the Low-income Tax Reduction; the Tuition Rebate; the New Brunswick Low-income Seniors' Benefit; the Medical Expense Tax Credit for Dependent Relatives; the Small Business Investor Tax Credit, and the Labour-sponsored Venture Capital Tax Credit.
- Extension of the High Energy Use Tax Rebate.
- The Forestry Industry Investment Tax Credit was reoffered for one year.
- Introduction of a property tax accountability mechanism to improve the accountability to taxpayers for both provincial and municipal property taxes.

Revenue Administration Branch

The Revenue Administration Branch administers assigned revenue and taxation programs associated with real property and consumption taxes. Headed by the provincial tax commissioner, it is comprised of three sections: Tax Program Administration, Audit and Investigation Services and Account Management.

The branch is responsible for liaison with the Canada Revenue Agency (CRA) in the administration of various taxation programs that are governed by formal agreements and memoranda of understanding.

New Brunswick and the other provinces and territories participate with the CRA on several national working committees such as the National Underground Economy Working Group, the Fuel Tax Council and the Tobacco Steering Committee. These committees have been formed to enhance tax administration practices in Canada and promote voluntary compliance with tax laws.

- Bonification de la réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu, du rabais sur les frais de scolarité, de la prestation pour personnes âgées à faible revenu, du crédit d'impôt pour dépenses médicales des parents à charge, du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et du crédit d'impôt pour le capital de risque de travailleurs.
- Prolongation du dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie.
- Rétablissement du crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière pour une année.
- Mise en place d'un mécanisme redditionnel de l'impôt foncier afin d'améliorer la reddition des comptes face aux contribuables en matière d'impôts fonciers provinciaux et municipaux.

Direction de l'administration du revenu

La Direction de l'administration du revenu administre les programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition associés principalement à l'impôt foncier et aux taxes à la consommation. Dirigée par le commissaire de l'impôt provincial, elle comprend trois sections : Administration des programmes d'impôt, Services de vérification et d'enquête et Gestion des comptes

La Direction assure la liaison avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) dans l'administration de divers programmes d'imposition qui sont régis par des ententes officielles et par des protocoles d'entente.

Le Nouveau-Brunswick et les autres provinces et territoires siègent avec l'ARC à plusieurs comités de travail nationaux comme le groupe de travail national portant sur l'économie souterraine, le Conseil de la taxe sur le carburant et le comité directeur pour le tabac. Ces comités ont été formés pour améliorer les pratiques d'administration des programmes d'impôt au Canada et pour promouvoir la conformité volontaire aux lois fiscales.

Tax Program Administration

This section is responsible for the development of tax guides, bulletins and forms as well as taxation information for the public. It is responsible for the development and ongoing maintenance of an online manual to provide divisional staff with policies and interpretations with respect to the administration of tax programs. The section is responsible for the updating of the department's Web site and for providing call centre services for the division. It provides assistance in the development of legislative proposals, with the review of tax objections and co-ordination of tax appeals. The section participates in federal-provincial tax administration initiatives.

The section is responsible for registration and licensing services for taxation programs. At March 31, 2009, a total of 6,081 licences and permits were under administration. In addition, the section performs a monitoring and reporting function with respect to exempt fuel purchases and usage.

In 2008-2009, the section responded to in excess of 127,000 public enquiries on taxation issues, tax benefit and rebate programs and regulatory matters. It also provides education to vendors and consumers to improve voluntary compliance with tax laws as well as training and assistance to SNB Centres relative to motor vehicle taxation.

Additional activities of the section for 2008-2009 include:

- researched and prepared responses to 16 notices of objection, six ministerial appeals and assisted with one Court of Queen's Bench tax appeal;

Administration des programmes d'impôt

Cette section s'occupe de l'élaboration de guides d'impôt, de bulletins et de formulaires, et de renseignements fiscaux destinés au public. Elle est responsable de l'élaboration et de la tenue d'un manuel en ligne destiné à fournir des politiques au personnel de la Division et des interprétations en ce qui a trait à l'administration des programmes d'impôt. La Section est également responsable de la mise à jour du site Web du Ministère et de la prestation de services du centre d'appel pour la division. Elle aide à l'élaboration de propositions législatives, à l'examen des oppositions aux avis de cotisation et à la coordination des appels fiscaux. Elle participe aux initiatives des gouvernements fédéral et provincial en matière d'administration de l'impôt.

La Section est responsable des services d'enregistrement et de délivrance de permis et de licences relativement aux programmes d'impôt. Au 31 mars 2009, elle administrait un total de 6 081 permis et licences. De plus, elle assure la surveillance des achats et de l'utilisation du carburant exempté de taxe, ainsi que la production de rapports à cet effet.

En 2008-2009, la Section a traité plus de 127 000 demandes de renseignements du public sur des questions d'imposition, sur les programmes d'avantages fiscaux et de remboursements et sur la réglementation. Elle sensibilise également les fournisseurs et les consommateurs en vue d'améliorer le respect volontaire des lois fiscales, et elle offre des services de formation et d'aide aux centres de SNB relativement aux taxes sur les véhicules à moteur.

Parmi les autres activités de la Section au cours de l'exercice 2008-2009, notons les suivantes :

- recherches et préparation des réponses relatives à 16 avis d'opposition et six appels ministériels, et aide concernant un appel de l'impôt auprès de la Cour du Banc de la Reine;

- represented New Brunswick on the Fuel Tax Council, the Tobacco Steering Committee, International Fuel Tax Agreement (IFTA) committees, and acted as Canadian jurisdictional representative on the IFTA Inc. Board of Trustees, and
- implemented six newly-signed taxation agreements with the following First Nations: Bouctouche, Eel Ground, Eel River Bar, Metepenagiag, Pabineau and Tobique.

Audit and Investigation Services

The Audit and Investigation Services section provides audit, assurance and refund verification functions, as well as education, inspection and information regarding program services. The section provides effective and efficient compliance monitoring of business activities under the assigned acts, both within the Department of Finance and on behalf of other government departments and agencies. Also, the review and assurance of tax collection by the Canada Revenue Agency, on behalf of the Province, falls within the mandate of Audit and Investigation Services.

The goals of this section are to carry out the mandate of maximization of tax revenues, minimization of administrative burden to stakeholders, ensuring fair and consistent application of legislation and policies, as well as the encouragement of voluntary compliance with tax laws.

During 2008-2009, a total of 2,287 work units were completed. This includes 650 individual and business audits, 726 compliance reviews/inspections, and 106 investigations. Furthermore, a total of 518 province-wide education visits were performed to assist businesses as well as to ensure compliance with tax laws. In addition, 290 warnings and 134 fines were issued under the *Gasoline and Motive Fuel Tax Act* and the *Tobacco Tax Act*.

- représentation du Nouveau-Brunswick au sein du conseil de la taxe sur le carburant, du comité directeur sur le tabac et des comités établis en application de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA), et représentation du territoire canadien au sein du conseil de fiduciaires d'IFTA Inc.;
- mise en œuvre de six nouvelles ententes fiscales conclues avec les Premières nations suivantes : Bouctouche, Eel Ground, Eel River Bar, Metepenagiag, Pabineau et Tobique.

Services de vérification et d'enquête

La Section des services de vérification et d'enquête remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance efficace et efficiente de la conformité des activités visées par les lois désignées, tant au sein du ministère des Finances qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux. De plus, l'examen et l'assurance de la perception des impôts par l'Agence du revenu du Canada relève du mandat de la section.

Cette section a pour mission de maximiser les recettes fiscales, de minimiser le fardeau administratif des intervenants, d'assurer l'application équitable et uniforme des lois et des politiques et d'encourager le respect volontaire des lois fiscales.

En 2008-2009, un total de 2 287 unités de travail ont été réalisées. Cela comprend 650 vérifications menées auprès de particuliers et d'entreprises, 726 examens ou inspections de la conformité et 106 enquêtes. De plus, un total de 518 visites d'information ont été effectuées dans l'ensemble de la province afin d'aider les entreprises et d'assurer le respect des lois fiscales. En outre, 290 avertissements et 134 amendes ont été émis en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* et de la *Loi de la taxe sur le tabac*.

Audit and Investigation Services continued to play an active role in the administration of the International Fuel Tax Agreement. In 2008-2009, the section reviewed 83 IFTA and 128 International Registration Plan (IRP) audits performed by other jurisdictions on our behalf. As well, the section is responsible for representing the Province at the annual IFTA Audit and IRP workshop and representing Canada on the IFTA Dispute Resolution Committee.

Staff members continued their participation on a number of local and interjurisdictional working committees during 2008-2009. The section also represented the Province at the national Mines and Minerals Revenue Assessors' meeting.

Audit and Investigation Services continued to work closely with the RCMP and municipal police forces in the province with respect to initiatives aimed at curbing the influx of contraband tobacco. It also provided advice and documentation in support of 91 legal actions and participated in 37 roadside checks during the year.

Account Management

Account Management consists of the Tax Accounting and Refunds Unit, the Accounts Receivable Unit and the Tuition Rebate Unit. Customer service is a key focus; this section is in direct daily contact with the general public either by telephone, correspondence or visitation. The section manages the division's property tax system, which houses assessment and financial information for in excess of 455,000 accounts.

Les Services de vérification et d'enquête ont continué de jouer un rôle actif dans l'administration de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). En 2008-2009, la Section a examiné 83 vérifications dans le cadre de l'IFTA et 128 vérifications dans le cadre du Plan international d'immatriculation (PII) effectuées par d'autres instances en notre nom. De plus, elle représente la province à la vérification annuelle de l'IFTA et à l'atelier annuel sur le Plan international d'immatriculation, et elle représente le Canada au comité de règlement des différends de l'IFTA.

Les membres du personnel ont continué de siéger à un certain nombre de comités de travail locaux et intergouvernementaux en 2008-2009. De plus, la Section a représenté la province à la réunion nationale des évaluateurs de recettes provenant des mines et des minéraux.

Les Services de vérification et d'enquête ont continué de travailler en étroite collaboration avec la GRC et les corps de police municipaux de la province dans le cadre d'initiatives visant à freiner l'entrée de tabac de contrebande. Elle a également fourni des conseils et des documents à l'appui de 91 poursuites et participé à 37 contrôles routiers durant l'exercice.

Gestion des comptes

La Section de la gestion des comptes se compose de l'Unité des paiements et remboursements d'impôt, de l'Unité des comptes débiteurs et de l'Unité du rabais sur les droits de scolarité. Le service à la clientèle joue un rôle clé : la Section a un contact direct quotidien avec le grand public, que ce soit par téléphone, par correspondance ou à l'occasion de visites. La Section gère le système d'impôt foncier de la division, qui renferme les données sur l'évaluation et les renseignements financiers relatifs à plus de 455 000 comptes.

The section is responsible for issuing annual property assessment and tax notices and supplementary notices; processing property tax and consumption tax payments, reports, refunds, monitoring and collecting outstanding receivables; carrying out enforced collection procedures; processing Provincial Vehicle Tax payments and Harmonized Sales Tax paid at Service New Brunswick centres; administering the legislated tax sale process as well as the processing of mineral tax and royalty returns, payments, collections, revenue accounting and reports for metallic minerals, peat, sand, gravel, coal, potash, salt, oil and natural gas.

It is also responsible for administering and confirming payment of Tangible Personal Property Tax; providing accounting functions relating to revenue and receivables; processing rebate applications for the Low-income Seniors' Benefit, First-Time University Student Benefit, Tuition Rebate, the Diesel Fuel Equivalent Tax Reduction Rebate and the High Energy Use Tax Rebate. It also administers the Financial Corporation Capital Tax program, the federal Payments-in-Lieu of Taxes program and, the Small Business Investor Tax Credit program.

Additional activities of the section for 2008-2009 include:

- the processing of revenues in excess of \$1.13 billion, including municipal real property tax levies;
- the processing of approximately 550,000 individual payment transactions from real property, gasoline and motive fuel, tobacco, pari-mutuel, financial corporation capital and HST-related taxes through various payment channels, and

La Section est responsable de l'émission des avis annuels d'évaluation foncière et d'impôt et d'avis supplémentaires; du traitement des paiements, des rapports et des remboursements relatifs à l'impôt foncier et aux taxes à la consommation, tout en assurant le suivi et le recouvrement des comptes débiteurs non réglés; de l'exécution des activités de recouvrement; du traitement des versements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules et de la taxe de vente harmonisée effectués dans les centres de Services Nouveau-Brunswick; de l'administration de la procédure de vente pour non-paiement d'impôt ainsi que du traitement des déclarations, des paiements, des recouvrements, de la comptabilité des recettes provenant des taxes et des rapports relatifs aux taxes et redevances pour les minéraux dérivés des ressources naturelles suivantes : les minéraux métalliques, la tourbe, le sable, le gravier, le charbon, la potasse, le sel, le pétrole et le gaz naturel.

La Section est aussi responsable de l'administration et de la confirmation du paiement de la taxe sur les biens personnels; de l'exécution des fonctions comptables liées aux recettes et aux comptes débiteurs; du traitement des demandes de remboursement pour la prestation pour personnes âgées à faible revenu, la prestation aux étudiants de première année universitaire, le rabais sur les droits de scolarité, la réduction équivalente de la taxe pour les véhicules au diesel et le dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie. Elle administre également le Programme de la taxe sur le capital des corporations financières, le Programme de paiements en remplacement d'impôts et le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Les activités additionnelles de la Section au cours de 2008-2009 incluent :

- le traitement de plus de 1,13 milliard de dollars de recettes, y compris les impôts fonciers municipaux;
- le traitement, par des voies diverses, d'environ 550 000 paiements se rapportant à l'impôt foncier, aux taxes sur l'essence et les carburants, au tabac, au pari mutuel, au capital des corporations financières et à la TVH; et

- the maintenance of all financial statements, revenue adjustments and allocations to ensure accountability for stated revenues.

It successfully launched a new Web site feature in November 2008 that enables individuals to order up to 10 real property tax certificates online.

The Accounts Receivable Unit continued to evaluate its collection process, as evidenced by the positive results achieved. For the 2008 taxation year, 95.5% of the provincial and municipal tax levy was collected prior to the issuance of the 2009 tax notices.

Together, the Tax Accounting and Refunds Unit and the Tuition Rebate Unit verified and approved 63,305 refunds and rebates for a total of \$68.56 million during 2008-2009.

For a summary of activity volumes for the Account Management section, please refer to Table 1 on page 51.

- le maintien de tous les états financiers, ainsi que le rajustement et la répartition des recettes afin de s'acquitter de son obligation de rendre compte des recettes déclarées.

En novembre 2008, elle a lancé avec succès une nouvelle fonctionnalité pour le site Web qui permet aux particuliers de commander en ligne jusqu'à dix certificats d'impôt foncier.

L'Unité des comptes débiteurs a continué à évaluer son processus de recouvrement comme en témoignent les résultats positifs obtenus. Pour l'année d'imposition 2008, 95,5 % des impôts provinciaux et municipaux avaient été prélevés avant l'envoi des avis d'impôt de 2009.

Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Unité des paiements et des remboursements a vérifié et approuvé, de concert avec l'Unité du rabais sur les droits de scolarité, 63 305 remboursements et crédits totalisant 68,56 millions de dollars.

Pour un résumé des volumes d'activité de la Section de la gestion des comptes, se reporter au tableau 1, page 52.

TABLE 1**ACCOUNT MANAGEMENT SECTION**

Activity Volumes for 2008-2009		
Number	Program or Service	\$ Millions
16,250	Diesel Fuel Equivalent Tax Reduction Rebates	.65
20	Financial Corporation Capital Tax Refunds	2.5
2,647	First-time University Student Benefits	5.29
1,839	Fuel Payments made by Collectors	214.0
2,822	Fuel Tax Refunds	22.48
124	Harmonized Sales Tax Refunds	3.3
7	High Energy Usage Tax Rebates	10.04
25,724	Low-income Property Tax Allowance Adjustments	5.03
30,549	Low-income Seniors' Benefits	6.1
4,047	N.B. Tuition Rebates	5.04
52,822	Provincial Vehicle Tax Payments	12.5
166	Provincial Vehicle Tax Refunds	.06
15,535	Real Property Tax Certificates	0.3
508,955	Real Property Tax Payments	778.2
6,268	Real Property Tax Refunds	8.7
291	Small Business Investor Tax Credits	2.90
390	Tobacco Payments made by Collectors	90.3
230	Tobacco Tax Refunds	3.06

TABLEAU 1

SECTION DE LA GESTION DES COMPTES

Volumes d'activité pour 2008-2009		
Nombre	Programme ou service	Millions \$
16 250	Remboursements au titre de la réduction équivalente de la taxe pour véhicules au diesel	0,65
20	Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	2,5
2 647	Prestations aux étudiants de première année universitaire	5,29
1 839	Paiements faits par les percepteurs à l'égard des carburants	214,0
2 822	Remboursements des taxes sur les carburants	22,48
124	Remboursements de la taxe de vente harmonisée	3,3
7	Remboursements des taxes sur la consommation massive d'énergie	10,04
25 724	Dégrèvements d'impôt foncier pour propriétaires à faible revenu	5,03
30 549	Prestations pour personnes âgées à faible revenu	6,1
4 047	Rabais sur les droits de scolarité au N.-B.	5,04
52 822	Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	12,5
166	Remboursements de la taxe provinciale sur les véhicules	0,06
15 535	Certificats d'impôt foncier	0,3
508 955	Paiements au titre de l'impôt foncier	778,2
6 268	Remboursements de l'impôt foncier	8,7
291	Crédits d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises	2,90
390	Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	90,3
230	Remboursements de la taxe sur le tabac	3,06

Strategic Initiatives and Revenue Management Branch

The Strategic Initiatives and Revenue Management Branch provides leadership in the identification, assessment and implementation of best business practices required to meet the current and future needs of the division, its partners and the public. This involves the practice of continuous improvement in the way the division conducts business.

The branch assists in the review of existing business applications and the development requirements for new applications. It provides a liaison with the Information Management and Technology Branch for the development and maintenance of these systems. It is responsible for the management of divisional records.

The branch has overall responsibility for the preparation, analysis and expenditure monitoring of the division's budget. It has recently been assigned a revenue monitoring and trend analysis function relating to property tax and consumption tax revenues.

Other responsibilities of the branch include the development and ongoing review of contingency plans for the division in preparation for a potential pandemic influenza; the establishment of a records and information management program, including the development of a standardized records classification plan for the division, as well as the assessment of new technologies such as electronic records and information management systems to meet divisional needs.

Additional activities of the branch in 2008-2009 include:

- continued assistance with the implementation of program and system changes to the Web application for property tax certificates;

Direction des initiatives stratégiques et de la gestion du revenu

La Direction des initiatives stratégiques et de la gestion du revenu assume le leadership dans l'établissement, l'évaluation et la mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion requises afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la division, de ses partenaires et du grand public. Cela suppose une amélioration continue de la façon dont la Division mène ses activités.

La Direction aide à l'examen des applications de gestion en place et à l'établissement des exigences des nouvelles applications. Elle assure la liaison avec la Direction de la gestion de l'information et de la technologie en vue de l'élaboration et de la mise à jour de ces systèmes. Elle est responsable de la gestion des dossiers de la division.

La Direction a comme responsabilité générale l'établissement et l'analyse du budget, ainsi que la surveillance des dépenses de la division. Elle a récemment été chargée de la surveillance des recettes et de l'analyse des tendances ayant trait aux recettes issues de l'impôt foncier et de la taxe à la consommation.

Les autres responsabilités de la Direction comprennent l'élaboration et l'examen continu de plans d'urgence pour la Division en prévision d'une éventuelle pandémie de grippe; l'établissement d'un programme de gestion des dossiers et de l'information de la division, dont l'élaboration d'un plan de classification des documents normalisé pour la division, ainsi que l'évaluation des nouvelles technologies telles que les systèmes de gestion des dossiers et des renseignements électroniques afin de répondre aux besoins de la division.

Les autres activités de la Direction en 2008-2009 comprennent ce qui suit :

- aide continue à la mise en œuvre des programmes et des changements de systèmes liés à l'application Web pour les certificats d'impôt foncier.

- assistance in the implementation of program and system changes relating to the 2009-2010 provincial budget and *The Plan for Lower Taxes in New Brunswick*;
- development of a proactive process and structure to monitor specific revenue sources against projections as well as the identification of emerging trends or issues which can impact those projections;
- development of a business case dealing with the division's future records and information management needs;
- successful realignment of the divisional budget aimed at meeting government's economic challenges while maintaining operational integrity;
- development of an options document dealing with various payment options for real property tax;
- liaison and team member for the ongoing SNB Assessment Modernization Project.

Staff from the Strategic Initiatives and Revenue Management Branch also played a key role in the destination casino initiative.

The branch continued to lead the division in a review of the Property Assessment and Taxation System (PATS) in an effort to modernize aging technology and provide more efficient and integrated services to taxpayers. This review is ongoing.

- aide à la mise en œuvre des programmes et des changements de systèmes liés au budget provincial de 2009-2010 et au *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick*;
- élaboration d'une structure et d'un processus proactifs pour surveiller des sources de recettes particulières par rapport aux projections et détermination des nouvelles tendances ou questions susceptibles d'avoir un effet sur ces projections;
- élaboration d'une analyse de rentabilisation portant sur les futurs besoins de la Division en matière de gestion des dossiers et de l'information;
- réaligement du budget de la Division en vue de faire face aux défis économiques du gouvernement, tout en maintenant l'intégrité opérationnelle;
- préparation d'un document traitant diverses options de paiement pour l'impôt foncier;
- liaison avec l'équipe chargée du projet de modernisation de l'évaluation de SNB et participation à titre de membre de l'équipe.

Le personnel de la Direction des initiatives stratégiques et de la gestion du revenu a également joué un rôle de premier plan dans le projet de destination casino.

La Direction a continué à diriger la Division dans l'examen du système d'évaluation et d'imposition foncières (PATS) en vue de moderniser la technologie vieillissante et d'offrir aux contribuables des services plus efficaces et mieux intégrés. Cet examen est de nature continue.

New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation

On Nov. 8, 2007, the government announced its new responsible gaming policy entitled *Responsible Management, Responsible Play in a Responsible Environment: A Responsible Approach to Gaming in New Brunswick*. This document outlined the government's plan to transform and enhance the way gaming is conducted, managed and regulated in New Brunswick.

Within the responsible gaming policy were commitments to strengthen charitable gaming regulation, reform the video lottery program, and enhance responsible gaming initiatives. In addition, the issuance of a Request for Proposals for a destination casino complex was announced.

Changes to the gaming environment in New Brunswick required the modernization of the legislative framework governing gaming. Therefore, a new *Gaming Control Act* was introduced in the Legislative Assembly on May 23, 2008, and received Royal assent on June 18, 2008. It replaced the *Lotteries Act* as the statute governing gaming in New Brunswick.

Under the new *Gaming Control Act*, the former Lotteries Commission of New Brunswick was transformed into two entities. The act established the New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation (NBLGC) as a Crown corporation responsible for the conduct and management of all provincial gaming. As such, the NBLGC is responsible for developing, organizing, conducting and managing provincial lottery schemes on behalf of the Province.

As the business entity for provincial gaming, the NBLGC manages the service provider agreement with the casino operator and is the Province's shareholder in the Atlantic Lottery Corporation. In addition, in partnership with other stakeholder departments, the NBLGC is also responsible for the development and implementation of the Province's responsible gaming initiatives.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Le 8 novembre 2007, le gouvernement a annoncé sa nouvelle politique en matière de jeu responsable intitulée *Gestion responsable du jeu, et jeu responsable dans un environnement responsable : Une approche responsable du jeu au Nouveau-Brunswick*. Ce document expose le plan du gouvernement pour transformer et améliorer la façon dont les jeux de hasard sont tenus, gérés et réglementés au Nouveau-Brunswick.

Dans la politique en matière de jeu responsable se trouvent des engagements visant à renforcer la réglementation des jeux caritatifs, à réformer le programme de loterie vidéo et à accroître les initiatives de jeu responsable. De plus, le lancement d'une demande de propositions pour la construction d'un complexe de destination casino a été annoncé.

Les changements apportés à l'environnement de jeu au Nouveau-Brunswick ont nécessité la modernisation du cadre législatif régissant les jeux de hasard. Ainsi, une nouvelle *Loi sur la réglementation des jeux* a été déposée à l'Assemblée législative le 23 mai 2008 et a reçu la sanction royale le 18 juin 2008. Elle a remplacé la *Loi sur les loteries* comme loi régissant les jeux de hasard au Nouveau-Brunswick.

En vertu de la nouvelle *Loi sur la réglementation des jeux*, l'ancienne Commission des loteries du Nouveau-Brunswick a été transformée en deux entités. La première, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB), est une société de la Couronne chargée de la tenue et de la gestion de tous les jeux de hasard dans la province. À ce titre, la SLJNB voit à l'élaboration, à l'organisation, à la tenue et à la gestion des loteries provinciales au nom du gouvernement.

Étant l'entité commerciale des jeux de hasard dans la province, la SLJNB gère l'entente de prestation de services conclue avec l'exploitant du casino et est l'actionnaire de la province dans la Société des loteries de l'Atlantique. De plus, en partenariat avec d'autres ministères intéressés, la SLJNB est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des initiatives de jeu responsable de la province.

The act transferred the regulatory function of the former Lotteries Commission of New Brunswick to a new authority. The Gaming Control Branch was created under the act as a branch of the Department of Public Safety. The act provides that the Lieutenant-Governor in Council appoint a registrar who is responsible for the regulation and control of provincial gaming as well as the regulation, control and licensing of charitable gaming in the province.

Each of the entities reports to a different minister. The separation of duties between the Province's conduct and manage responsibilities and the regulation of gaming was a critical step to improving the accountability and transparency of gaming control in New Brunswick.

NBLGC was established as a separate division within the finance department and has assumed responsibilities of the former First Nation/Gaming Policy Branch under the Revenue and Taxation Division.

Responsibilities of the NBLGC include:

- development and implementation of the Province's responsible gaming policy;
- conduct and management of provincial gaming activities, including:
 - management of the service provider agreement with a private third party for the operation of a casino in the province;
 - acting as the Province's shareholder in the Atlantic Lottery Corporation;
- development and implementation of provincial gaming legislation and regulations;
- provision of information to the general public regarding provincial gaming policy;

La loi a transféré la fonction de réglementation de l'ancienne Commission des loteries du Nouveau-Brunswick à une nouvelle entité, la Direction de la réglementation des jeux, créée en vertu de la loi au sein du ministère de la Sécurité publique. La loi prévoit que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un registraire responsable de la réglementation et du contrôle des jeux de hasard dans la province, ainsi que de la réglementation, le contrôle et la délivrance des licences de jeux caritatifs dans la province.

Chaque entité relève d'un ministre différent. La séparation des fonctions entre, d'une part, la tenue et la gestion provinciales des jeux et, d'autre part, la réglementation des jeux constituait une étape essentielle pour l'amélioration de la responsabilisation et de la transparence en ce qui a trait à la réglementation des jeux de hasard au Nouveau-Brunswick.

La SLJNB a été établie comme division distincte au sein du ministère des Finances, assumant les responsabilités de l'ancienne Direction des Premières nations/politiques sur le jeu, Division du revenu et de l'impôt.

La SLJNB a les responsabilités suivantes :

- élaboration et mise en œuvre de la politique provinciale en matière de jeu responsable;
- tenue et gestion des activités de jeu dans la province, notamment :
 - gestion de l'entente de prestation de services conclue avec une tierce partie du secteur privé pour l'exploitation d'un casino dans la province;
 - représentation de la province à titre d'actionnaire au sein de la Société des loteries de l'Atlantique;
- élaboration et mise en œuvre des lois et des règlements provinciaux sur les jeux de hasard;
- fourniture d'information au grand public concernant la politique provinciale en matière de jeu;

- monitoring and analysis of gaming policy, activities, and practices in other jurisdictions;
- providing advice, information and analysis regarding the development, implementation, conduct and management of New Brunswick's policies with respect to provincial lotteries and gaming, and harness racing, and
- provision of policy advice, information and liaison with First Nations with respect to revenue-sharing agreements.

Responsible Gaming Policy

The new responsible gaming policy released on Nov. 8, 2007, announced transformational changes to be completed over a three-year period. The following milestones were achieved in 2008-2009:

- design and development of policy options, drafting and introduction of a new *Gaming Control Act*;
- design and development of options, drafting and introduction of regulations under the *Gaming Control Act*, including the *New Brunswick Lotteries and Gaming Corporation Regulation*, the *Video Lottery Scheme Regulation*, the *Video Lottery Siteholders Regulation*, the *Ticket Lottery Scheme Regulation* and the *Casino Regulation*;
- completion of the competition procurement process to select a service provider for the destination casino initiative;
- finalization of the service provider agreement with the preferred proponent;
- business standards and performance benchmarks for the video lottery program developed and implemented;

- surveillance et analyse des politiques, des activités et des pratiques liées au jeu dans les autres administrations;
- communication de conseils, de renseignements et d'analyses concernant l'élaboration, la mise en œuvre, la conduite et la gestion des politiques du Nouveau-Brunswick relatives aux loteries, aux jeux de hasard et aux courses attelées dans la province;
- communication de conseils d'orientation stratégique et d'information et prestation de services de liaison aux Premières nations en ce qui a trait aux ententes de partage des recettes.

Politique en matière de jeu responsable

La nouvelle politique en matière de jeu responsable, dévoilée le 8 novembre 2007, a annoncé des transformations qui devaient s'opérer sur une période de trois ans. En 2008-2009, les jalons suivants ont été franchis :

- conception et élaboration d'options stratégiques, rédaction et adoption d'une nouvelle *Loi sur la réglementation des jeux*;
- conception et élaboration d'options, rédaction et adoption de règlements en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux*, dont le *Règlement sur la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick*, le *Règlement sur les systèmes de loterie vidéo*, le *Règlement sur les maîtres des lieux d'exploitation d'appareils de jeux vidéo*, le *Règlement sur les loteries avec billets* et le *Règlement sur les casinos*;
- achèvement du processus d'appel d'offres en vue de la sélection d'un fournisseur de services pour le projet de destination casino;
- conclusion de l'entente de prestation de services avec le promoteur retenu;
- établissement de normes commerciales et d'indicateurs de rendement pour le programme de loterie vidéo élaboré et mis en œuvre;

- removal of one video lottery terminal (VLT) from each of the dining room licensees in the province by Oct. 1, 2008, and the second (and final) VLT removed from dining rooms by April 1, 2009;
- launch of program for the licensing of charitable Texas Hold 'em poker tournaments;
- review paper seeking feedback from charitable gaming licensees on proposed charitable gaming policies to strengthen charitable gaming guidelines; the paper was developed in collaboration with the Gaming Control Branch in the Department of Public Safety;
- Addiction and Mental Health Services at the Department of Health received an additional \$250,000 over and above previous funding of \$757,000 for a total of over \$1 million in overall funding;
- a Request for Proposals for a gambling and problem gambling study in collaboration with the Department of Health was developed and prepared for issuance; it is anticipated the results of the study will be available in 2010.

Destination Casino

On Nov. 8, 2007, the Lotteries Commission of New Brunswick issued a Request for Proposals for a private third party to design, build, equip, finance and operate a destination casino complex. No provincial funding would be provided for this initiative. The objective of the initiative was to procure a high quality casino complex, anchored by a destination casino and complemented by ancillary facilities that would provide a range of development, entertainment and/or hospitality opportunities in and around the proposed location, which was to be selected by the bidders.

- enlèvement d'un terminal de loterie vidéo (TLV) de chaque détenteur de licence de salle à manger dans la province pour le 1^{er} octobre 2008, puis enlèvement d'un deuxième (et dernier) TLV des salles à manger pour le 1^{er} avril 2009;
- lancement d'un programme de délivrance de licences pour la tenue de tournois caritatifs de poker Texas Hold'em;
- élaboration, en collaboration avec la Direction de la réglementation des jeux, au ministère de la Sécurité publique, d'un document de consultation des détenteurs de licences de jeux caritatifs sur les politiques proposées en matière de jeux caritatifs afin de renforcer les lignes directrices relatives aux jeux de bienfaisance;
- attribution aux Services de traitement des dépendances et de santé mentale, au ministère de la Santé, de 250 000 dollars en sus de leur financement antérieur de 757 000 dollars, pour un financement global de plus de 1 million;
- élaboration et préparation en vue de son lancement d'une demande de propositions pour l'exécution d'une étude sur le jeu et les problèmes de jeu en collaboration avec le ministère de la Santé, les résultats de l'étude devraient être disponibles en 2010.

Destination casino

Le 8 novembre 2007, la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick lançait une demande de propositions pour la conception, la construction, l'équipement, le financement et l'exploitation, par une tierce partie du secteur public, d'un complexe de destination casino. La province ne fournirait aucun financement pour cette initiative. L'initiative avait pour but de procurer un complexe de destination casino de haute qualité, doté d'installations auxiliaires offrant une grande diversité de possibilités de développement, de divertissement et d'accueil à l'intérieur et autour de l'endroit proposé, qui devait être choisi par les soumissionnaires.

On March 11, 2008, four proponents submitted bids in response to the RFP. Five evaluation teams carried out the evaluation of the proposals. Evaluation of the bids was completed by the end of April 2008.

On May 8, 2008, it was announced that, as a result of the competition procurement process, Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco) had been selected as the preferred proponent for the destination casino complex. Discussions regarding the finalization of the service provider agreement with Sonco followed, and the agreement was signed on July 15, 2008.

Sonco's *Casino New Brunswick* will be located in Moncton just off the Trans-Canada Highway on Mountain Road. The destination casino complex will be comprised of three distinct buildings integrated into one linear design: a hotel, the Palladium (a multifunction entertainment and convention centre), and the casino.

First Nations

The responsible gaming policy indicated that the government was committed to engaging and involving New Brunswick's First Nations in the Province's new responsible approach to gaming through a bilateral process.

No gaming revenue-sharing agreements were signed or renewed with First Nations in fiscal 2008-2009. As of March 31, 2009, the Province has gaming revenue-sharing agreements with nine First Nations. Under these agreements, 95% of the net revenue from VLTs located on-reserve is shared with the band. Where applicable, 100% of the net revenue from break-open tickets sold on-reserve is also shared with the band.

In fiscal 2008-2009, six tax revenue-sharing agreements were signed with First Nations, although all are effective retroactive to July 1, 2007. The agreements were signed with Bouctouche First Nation (April 25, 2008); Tobique First Nation (June 3, 2008); Metepenagiag First Nation (June 6, 2008); Eel River Bar First Nation (Aug. 12, 2008); Pabineau First

Le 11 mars 2008, quatre promoteurs ont présenté des soumissions en réponse à la demande de propositions. Les soumissions ont été évaluées par cinq équipes. L'évaluation des soumissions a été achevée fin avril 2008.

Le 8 mai 2008, on a annoncé que, à la suite du processus d'appel d'offres, la soumission de Sonco Gaming New Brunswick Limited Partnership (Sonco) avait été retenue pour le complexe de destination casino. Des pourparlers en vue de la conclusion de l'entente de prestation de services avec Sonco ont suivi, et l'entente a été signée le 15 juillet 2008.

Le *Casino Nouveau-Brunswick* de Sonco sera situé à Moncton, tout près d'une sortie de la Transcanadienne, sur le chemin Mountain. Le complexe de casino sera composé de trois bâtiments distincts, intégrés dans une conception linéaire : un hôtel, le Palladium (un centre de divertissement polyvalent et centre de congrès) et le casino.

Premières nations

La politique de jeu responsable prévoit que le gouvernement doit faire participer les Premières nations du Nouveau-Brunswick à la nouvelle approche du gouvernement provincial visant des pratiques de jeu responsable grâce à un processus bilatéral.

Aucune entente de partage des recettes issues des jeux de hasard n'a été signée ou renouvelée avec les Premières nations en 2008-2009. Au 31 mars 2009, le gouvernement provincial avait des ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard avec neuf Premières nations. En vertu de ces ententes, le gouvernement provincial partage avec les Premières nations 95 % des recettes nettes provenant des TLV situés dans les réserves. Là où il y a lieu, 100 % des recettes nettes issues de la vente de billets à languette dans les réserves sont également partagées avec la bande.

En 2008-2009, six ententes de partage des recettes fiscales ont été signées avec des Premières nations, bien qu'elles soient toutes rétroactives au 1^{er} juillet 2007. Des ententes ont été signées avec la Première nation de Bouctouche (le 25 avril 2008), la Première nation de Tobique (le 3 juin 2008), la Première nation de Metepenagiag (le 6 juin 2008),

Nation (Sept. 2, 2008), and Eel Ground First Nation (Oct. 23, 2008).

In addition to the new agreements, seven First Nations had existing tax revenue-sharing agreements, bringing the total tax revenue-sharing agreements to 13.

Under the agreements, the Province shares 95% of provincial gasoline, motive fuel and tobacco taxes (as well as the provincial portion of the HST) collected from non-native sales on reserve.

la Première nation d'Eel River Bar (le 12 août 2008), la Première nation de Pabineau (le 2 septembre 2008) et la Première nation d'Eel Ground (le 23 octobre 2008).

Outre les nouvelles ententes, sept Premières nations avaient des ententes de partage des recettes fiscales en cours, ce qui porte le total des ententes à 13.

En vertu de ces ententes, le gouvernement partage 95 % des taxes provinciales sur l'essence, les carburants moteurs et le tabac (de même que la portion provinciale de la TVH) perçues sur les ventes faites à des non-autochtones dans les réserves.